



**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**

# **LE JOURNAL OFFICIEL**

**DE LA GARENNE-COLOMBES  
NUMÉRO 78 – Novembre 2009**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2009**

**Ordre du jour :**

Installation d'un conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 novembre 2009.

**I - Administration générale**

***Secrétariat général***

- 1.1 - Suppression d'un poste d'adjoint au maire.
- 1.2 - Elections des membres de diverses commissions.
- 1.3 - Désignation d'un membre au comité de jumelage.

***Direction des Ressources Humaines***

- 1.4 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

***Finances***

- 1.5 - Budget ville 2009 : décision modificative n° 2.
- 1.6 - Budget assainissement 2009 : décision modificative n° 1.
- 1.7 - Actualisation des crédits votés en AP/CP.
- 1.8 - BP 2010 - Débat d'orientation budgétaire.
- 1.9 - Augmentation de la subvention au CCAS - exercice 2009.

**II - Services à la population**

***Espace Insertion***

- 2.1 - Convention relative à la délégation de la gestion administrative des aides financières individuelles du Fonds d'Insertion des Jeunes.
- 2.2 - Convention entre les Villes de La Garenne-Colombes, de Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour l'année 2010 relative au fonctionnement de « l'espace insertion ».

***État-civil, Affaires générales***

- 2.3 - Recensement rénové de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs pour l'enquête 2010.

**III - Direction Jeunesse, Culture et Sports**

- 3.1 - Modification de la convention de mise à disposition du gymnase du collège Les Champs-Philippe, par le Conseil général des Hauts-de-Seine à la Ville de La Garenne-Colombes.
- 3.2 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'organisation du centenaire de La Garenne-Colombes dans le cadre des festivités garennoises de juin 2010.
- 3.3 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'opération 2010 « une ville, un sport, un champion ».
- 3.4 - Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Photo-Club de La Garenne-Colombes ».

**IV - Services techniques**

***Urbanisme***

- 4.1 - Déclassement des parcelles ouvrages publics communaux cadastrés 106, 199 et 200, sis 29 - 33, rue de l'Aigle.
- 4.2 - Autorisation de déposer un permis de démolir sur les parcelles communales cadastrées n° 106, 199 et 200, sises 29-31-33, rue de l'Aigle.
- 4.3 - Autorisation de déposer une déclaration préalable sur les parcelles 106, 198, 199, 200 et 201, sises 29-31-33, rue de l'Aigle – 38, rue de Plaisance.
- 4.4 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe – Lancement de la procédure conjointe d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative et d'enquête parcellaire correspondante.
- 4.5 - Acquisition et rétrocession du terrain d'assiette du collège les Champs-Philippe cadastré section A n° 42.

***Voirie, Espaces verts***

- 4.6 - Avis sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Conseil général des Hauts-de-Seine.

**Bâtiments**

4.7 - Autorisation de dépôt d'une demande de travaux pour la construction d'un local surpresseur au Domaine Foucher de Careil, à Houlgate, section A/AB.

**V - Divers**

5.1 - Décisions

5.2 - Questions orales

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 37, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous asseoir.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'excuser mon retard, mais je réglais avec Didier Sire la question d'un agent de la collectivité que nous devons aider sur un sujet un peu compliqué.

Je vous donne d'abord lecture des délégations de vote : Claudine Labrousse à Jean-Pierre Hervo, M. De Boutray à M<sup>me</sup> Juvine-Marleix, M. Chaillet à M<sup>me</sup> Mangeard, le Dr Pinta à M. Dubois, M<sup>me</sup> Fommarty arrivera en retard et est remplacée par M<sup>me</sup> Vaussoué, M<sup>me</sup> Gaillabaud par M. Butet, M. Citerne par M<sup>me</sup> Margaria, M<sup>me</sup> Kalfon par M. Pouilly, M. Graux par M<sup>me</sup> Thimel, M. Ballin par M<sup>me</sup> Vingerling, M. Barraquand par M. Zacaropoulos, M<sup>me</sup> Haberah par M<sup>me</sup> Lioret et M<sup>me</sup> Bavcevic par M. Macé.

**Installation d'un conseiller municipal.**

**M. le Maire**

Bienvenu, Monsieur Fouliard, pour cette première séance ; nous vous souhaitons la bienvenue. J'ai le plaisir de vous connaître, puisque nous avons déjà travaillé ensemble quand vous étiez délégué de parents d'élèves. Vous l'êtes toujours ?

*(M. Fouliard fait un signe de tête négatif.)*

Nous vieillissons tous...

Bienvenu au sein du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes. Je me réjouis à l'avance du travail que nous pourrons faire ensemble.

La tradition veut, si vous voulez bien vous approcher, que je puisse vous remettre votre insigne officiellement, sans aucun risque de vous faire mal, puisqu'il n'y a pas d'épingle dessus.

*(M. le Maire remet son insigne à M. Fouliard.)*

*(Applaudissements.)*

Je veux également dire au Conseil Municipal tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec M. Billard durant toutes ces années ; je regrette évidemment son départ, qui a été motivé par des raisons qui lui appartiennent. Je veux lui dire que ce sera toujours avec plaisir que nous l'accueillerons en notre sein ou d'autres structures, puisqu'il a beaucoup participé, dans le passé, au jumelage en particulier et que, là ou ailleurs, j'aurai plaisir à le recroiser.

Je souhaite également vous donner connaissance de la décoration de Claudine Labrousse, première adjointe au maire, qui a été faite Chevalier de l'Ordre national du mérite lors de la dernière promotion. Claudine est en vacances dans sa maison secondaire dans le Sud-Ouest de la France et je lui ai annoncé cette nouvelle qu'elle avait déjà apprise par les lectures attentives du Journal Officiel et surtout de félicitations qui étaient venues d'un certain nombre d'entre vous. Je pense que vous m'autoriserez, au nom du Conseil Municipal, à la féliciter d'une manière plus collective.

Je vous en prie, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais évidemment, m'associer à vos remerciements en ce qui concerne notre collègue Philippe Billard qui a siégé près d'un mandat avec nous. Philippe, que nous connaissons bien et, je crois, que beaucoup d'entre nous apprécient, a su montrer, à mon avis, ce qu'était être un élu municipal, comment exercer ses missions, au nom, je crois, de l'intérêt général.

Même s'il n'a jamais caché ses opinions politiques et les valeurs qu'il a toujours défendues depuis de très nombreuses années, il a aussi démontré qu'il était à l'écoute de tous, qu'il avait su créer des liens d'amitié avec un certain nombre d'entre vous et évidemment d'entre nous, plus particulièrement, aussi avec beaucoup de Garennois, avec les services municipaux.

Je sais que beaucoup de personnes lui ont témoigné très chaleureusement, et il en a d'ailleurs été très touché, des marques de sympathie quand il a annoncé son départ dû, tout simplement, à un rapprochement familial, étant donné que sa belle-famille habite dans le département de l'Hérault et que son épouse a activement poussé pour qu'il déménage, et il nous a dit d'ailleurs : « malheureusement », parce qu'il était très attaché à notre ville.

Il nous a d'ailleurs dit, quand nous lui avons fait un cadeau de remerciement, qu'il restait Garennois de cœur, qu'il serait toujours là – on sait maintenant que par les moyens de la technologie, on peut toujours être à La Garenne-Colombes tout en étant à 900 kilomètres

de notre territoire municipal –, qu'il reviendrait régulièrement – en plus, son fils habite Colombes, donc il n'a pas de souci d'hébergement – et qu'il restait toujours attentif aux affaires de notre Ville.

Je crois qu'il est un modèle d' élu au service de tous.

Aujourd'hui, certains décrivent le rôle des élus, protestent sur un certain nombre de coûts provenant des élus du suffrage universel. Lui a toujours fait cela avec dévouement, disponibilité ; beaucoup de son temps a été consacré, ces dernières années, à La Garenne-Colombes, dans un esprit tout à fait désintéressé, et je crois que c'est très bien. Pour notre démocratie locale, c'est un bien précieux qu'il faut vraiment garder avec nous.

Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Auparavant, un secrétaire de séance...

J'ai la candidature de M. Dransart.

Pas d'autre candidature ? (*Aucune.*)

M. Dransart est secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 novembre 2009.**

**M. le Maire**

Sur le PV de la dernière fois, vous l'avez reçu, y a-t-il des soucis particuliers, des trucs à faire remarquer ? Non.

**34 voix pour :** *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,*

*Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND,*

*Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL., M. CONWAY.*

Il est adopté.

Je vous remercie.

#### **I - Administration générale**

##### **Secrétariat général**

##### **1.1 - Suppression d'un poste d'adjoint au maire.**

**M. le Maire**

Vous vous souvenez qu'Odile Roussillon, pour des raisons professionnelles, a démissionné du Conseil Municipal.

La loi veut que quand un adjoint au maire démissionne, le Conseil le plus immédiat suivant élise un nouvel adjoint au maire, c'est-à-dire que le poste ne puisse pas être vacant.

Il se trouve qu'à l'occasion de ce départ, je souhaitais éventuellement pouvoir, avec la majorité, réfléchir sur un *redispatching* de quelques postes d'adjoint au maire.

Compte tenu de la maladie d'un de ces adjoints au maire – je pense que vous avez reconnu Bernard Chaillet qui est absent, malheureusement, actuellement –, je pense qu'il est plus élégant d'attendre que tous les adjoints au maire soient présents physiquement pour discuter ensemble de la redistribution des responsabilités.

Le poste d'Odile Roussillon sera occupé, bien entendu, mais, pour l'instant, je souhaite attendre le retour de l'équipe au complet et je pense en particulier à Bernard Chaillet.

Facialement, administrativement, je vous propose de supprimer le poste d'adjoint au Maire, sachant que dans un, deux ou trois Conseils Municipaux ou plus tôt, bien entendu, nous le réinscrivons à l'ordre du jour pour le recréer de nouveau.

Y a-t-il des remarques particulières sur la suppression de ce poste d'adjoint au maire ? Je pense que cela ne va poser problème à personne...

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Nous considérons que cela concerne l'organisation de la municipalité, donc nous ne participerons pas à ce vote.

**M. le Maire**

Très bien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité du Conseil Municipal votant à 31 personnes.

**31 voix pour :** *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,*

*Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND,*

*Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY.*

*Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD ne prennent pas part au vote.*

## 1.2 - Elections des membres de diverses commissions.

**M. le Maire**

M. Billard avait été élu dans un certain nombre de commissions, groupes de travail, etc.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, Monsieur Fouliard, que vous remplaciez M. Billard dans toutes les responsabilités qu'il avait, sans oublier... Il y a, je crois, la commission d'appel d'offres ; vous deviendriez titulaire.

**M. Fouliard**

Oui, à l'exception de la commission jumelage où c'est Françoise... C'est peut-être après dans l'ordre du jour...

**M. le Maire**

Qu'on ne se trompe pas... Commission d'appel d'offres, vous devenez titulaire. Dans la commission de délégation de service public, vous devenez titulaire. Dans la commission en matière de bail emphytéotique, également titulaire. Vous êtes titulaire dans la commission des affaires scolaires, dans la commission de la jeunesse et des sports.

Et M<sup>me</sup> Bavcevic au jumelage, à la place de M. Billard.

On va le faire intelligemment... Quelqu'un veut-il qu'on vote à bulletin secret sur toutes ces choses-là ? Personne, je pense.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais juste intervenir pour vous demander, Monsieur le Maire, de bien vouloir réorganiser l'élection de la commission finances pour me permettre d'en être membre. Cela permettrait de préparer le budget 2010 dans des meilleures conditions.

Je vous en remercie.

**M. le Maire**

Ce n'est pas à l'ordre du jour.

**M. Conway**

Non, mais je profite du fait qu'on organise cela pour vous demander d'organiser cette élection de la commission des finances.

**M. le Maire**

Vous voulez qu'on organise votre élection, c'est cela ?

**M. Conway**

Oui, tout à fait.

**M. le Maire**

Vous demandez à ce qu'on organise une élection pour que vous soyez élu. Ce n'est pas comme cela que cela se passe...

**M. Conway**

Vous aviez un problème juridique qui vous paralysait dans cette démarche. Cela simplifiera, je crois, la vie de tout le monde au sein de ce Conseil dans la menée des débats budgétaires.

**M. le Maire**

J'avoue que c'est la première fois que j'entends un conseiller municipal qui demande qu'on organise une élection pour qu'il puisse être élu dans une commission. Ce n'est pas ainsi que cela se passe...

**M. Conway**

Vous savez, je suis un nouveau et cela a l'avantage d'un œil neuf aussi ; des fois, on peut se poser la question. Si c'est faisable, cela a cet avantage-là.

Souvenez-vous du débat qu'il y a eu et de l'acrobatie qu'il a fallu faire pour organiser cela, pour finalement se retrouver à devoir débattre en Conseil Municipal des chiffres, alors que cela avait déjà été débattu en commission des finances.

Je vous laisse réfléchir ; je suis d'avis de laisser aux gens le temps de la réflexion.

**M. le Maire**

M. Billard me manque déjà !

Monsieur Conway, il y a un principe général du droit qui est qu'on n'organise pas une règle de droit pour quelqu'un ; c'est ce que l'on appelle la portée générale du droit. Il me semble difficile d'organiser cela pour que vous soyez membre d'une commission ou alors il faudrait demander à un de nos collègues d'en partir... C'est cela ?

**M. Conway**

C'est vous qui appréciez...

**M. le Maire**

Non, ce n'est pas moi... Il y a un règlement. Nous avons voté, il y a un règlement...

**M. Conway**

Il y a un règlement qui prévoit qu'il est tout à fait possible de réorganiser l'élection d'une commission en cours d'année.

**M. le Maire**

Ah bon ? Je croyais que la commission était élue pour la durée du mandat.

**M. Macé**

Oui, mais la demande de M. Conway est que nous refassions... Je ne sais pas si ce n'est que pour cette commission ; en tout cas, il pose la question pour la commission des finances. Après, vous avez toute latitude de pouvoir le refaire au cours du mandat. Des élections comme cela peuvent être refaites sans aucun souci, puisque je rappelle que les commissions municipales sont organisées comme vous le souhaitez aussi.

**M. le Maire**

Non, c'est le Conseil Municipal qui a voté...

**M. Macé**

Quand je dis : « *comme vous le souhaitez* », en apportant des modifications de règles, ce que souhaite M. Conway.

**M. le Maire**

C'est-à-dire que, parfois – c'est exceptionnel venant de vous, Monsieur Macé –, je suis accusé d'une sorte d'autocratie...

**M. Macé**

Ce n'est pas faux.

**M. le Maire**

Je vous laisse apprécier. En tout cas, ce qui n'est pas faux, c'est que vous le dites. Là, vous me dites : « *vous n'avez qu'à décider de procéder à une élection* ». C'est quand même curieux...

**M. Conway**

Ce n'est pas curieux, on vous donne une chance, Monsieur Juvin.

**M. le Maire**

C'est très curieux... « *Je souhaite être élu, s'il vous plaît, organisez une élection !* » Elle n'est pas mal celle-là !

*(Rires.)*

Monsieur Fouliard, on est d'accord sur vous... Je vous propose de désigner M. Fouliard par acclamations ; ainsi, cela ira plus vite. M<sup>me</sup> Bavcevic également. On est bien d'accord ?

*(Les élus acquiescent.)*

Cela marche ! Merci beaucoup. Vous aurez du travail, je vous préviens. En plus, vous allez être avec Jean-Pierre Hervo, cela ne va pas être facile, à la commission d'appel d'offres.

*(Rires.)*

### **1.3 - Désignation d'un membre au comité de jumelage.**

**M. le Maire**

Pareil, M<sup>me</sup> Bavcevic.

Tout le monde est d'accord ? Pas d'opposition ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

*Direction des Ressources Humaines*

**1.4 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.**

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je vous propose de créer un poste de chef de service de police municipale.

Voilà la délibération qui est assez courte à présenter.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Nous créons un poste, vous avez bien compris, de chef de service de police municipale de classe supérieure.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Pourriez-vous nous indiquer, parce que j'imagine que c'est pour l'arrivée du nouveau responsable de la police municipale, à quelle date, si vous le savez, il prendra ses fonctions ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

En principe, le 2 décembre... le 2 ou le 3 décembre.

**M. le Maire**

Date importante.

Pas de remarque particulière ? (*Aucune.*)

Pas d'abstention ? Pas de contre ? Tout le monde est pour. Formidable ! Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

*Finances*

**1.5 - Budget ville 2009 : décision modificative n° 2.**

**M. le Maire**

Mes chers collègues, vous savez que nous avons voté en début d'année le budget primitif. Je vous propose d'adopter une décision budgétaire modificative, dont vous avez le détail sous les yeux.

Peut-être pourrions-nous simplement pointer les sommes les plus importantes.

D'abord, en fonctionnement, en dépenses, j'attire votre attention sur le 60 623, avec +259 000 euros de dépenses d'alimentation. Ce n'est pas que les Garennois sont devenus plus gourmands, mais vous trouvez dans ce budget, à cet endroit-là, un mois de l'année précédente, c'est-à-dire que le mois de décembre 2008 est payé sur le budget 2009 ; c'est à ce titre-là qu'il y a une augmentation de 259 000 euros.

Sur les autres dépenses importantes – je vous fais grâce des diminutions de crédit ; elles sont, en fait, de l'adaptation à des non-dépenses –, vous avez en dépenses supplémentaires significatives les taxes foncières de 112 000 euros qui correspondent à un certain nombre de taxes liées à des propriétés nouvelles.

Au 012, les grosses sommes, les -547 000 euros – c'est probablement un des éléments les plus importants de cette DM2 – correspondent à un travail qui a été fait sur la mutualisation, sur la contractualisation d'un certain nombre de vacataires qui nous revient moins cher. Nous arrivons, avec ce travail, à des sommes significativement moindres sur le budget, donc une économie d'un demi-million d'euros.

Sur le 65, les 193 000 euros de dépenses de fonctionnement en plus sont pour le CCAS. Le CCAS se voit crédité de cette somme en plus de son budget initial.

Sinon, au 042, ce sont les opérations d'ordre que vous me permettez d'évacuer.

Les recettes, en fonctionnement, ne sont pas significativement intéressantes ; vous me permettez donc de passer.

Quand vous prenez les dépenses d'investissement, les grosses masses sont :

- le 45, avec 550 000 euros inscrits en plus ; c'est la rue du Moulin-Bailly ;
- au 104, la ZAC des Champs-Philippe, c'est une dépense de 5,6 millions que vous retrouverez en recettes ; c'est l'opération Gecina...

**M. Hervo**

C'est le versement de la participation aux équipements publics de la ZAC de Gecina.

**M. le Maire**

Vous les trouvez en recettes et en dépenses ; ne soyons pas surpris !

**M. Hervo**

On la perçoit et la reverse.

**M. le Maire**

L'opération Médiathèque, au 05-009 et au 109 ; ce sont des frais qui sont décalés, compte tenu de la suspension des travaux suite à l'annulation du permis de construire.

Le Mastaba, vous avez les 169 000 euros en plus et les 49 000 euros en moins, donc un delta que je vous laisse calculer qui est lié aux travaux de mise en accessibilité qui ont été faits cette année jusqu'à l'ouverture.

On retrouve au 111, toujours en dépenses d'investissement, 511 000 euros ; c'est l'opération Moulin-Bailly.

Sur le CTM, 2 500 euros, ce n'est pas très significatif.

Vous avez, sur le 041, 181 000 euros de frais d'études suivies ou non de travaux.

En recettes d'investissement, le 13, 210 000 euros, ce sont des subventions du Département pour des équipements de petite enfance ; c'était pour la crèche.

Au 16, les -2 millions d'euros correspondent à une réduction d'emprunt ; nous avons moins emprunté que prévu.

Ensuite, l'opération pour les comptes de tiers, c'est toujours Moulin-Bailly, à 200 000 euros, qui s'équilibre.

Pour la ZAC des Champs-Philippe, vous trouvez la recette de 5,6 millions que j'ai évoquée il y a trois minutes avec vous, qui était en dépenses.

Le produit de cession d'immobilisation, 024, pour 112 000 euros, correspond à un premier versement de la vente du CTM de La Garenne-Colombes, qui est faite suite à la signature.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement correspond à de la machinerie à 53 000 euros.

Ca fait un total à 4 millions de DM.

Avez-vous des questions particulières ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais que vous reveniez sur le 6226, honoraires...

**M. le Maire**

D'abord, est-on en fonctionnement ?

**M. Macé**

Oui, excusez-moi...

**M. le Maire**

En dépenses ?

**M. Macé**

Oui, fonctionnement, dépenses, le 6226, les frais d'honoraires, où vous proposez d'inscrire 33 200 euros en plus.

Je rappelle que sur le budget primitif 2009, on était à 138 000 et sur le compte administratif 2008, nous étions à 103 000.

Pouvez-vous nous donner quelques explications sur ce supplément d'inscription, s'il vous plaît ?

**M. le Maire**

Le 6226 correspond à la consultation DSP parking et de la délégation crèche Sémard. C'est la crèche qui ouvrira en mai ou juin, pour laquelle nous proposerons de passer en délégation de service public.

**M. Macé**

En ce qui concerne, maintenant, les investissements dépenses, sur l'opération 113, centre aquatique, vous demandez une inscription de frais d'études pour 76 262,94 euros ; c'est une somme très précise. Je suppose que cela correspond aux frais qui sont aujourd'hui payés par rapport aux différentes études que M. Hervo nous avait indiquées sur les différentes possibilités du devenir de ce site et des hypothèses.

**M. le Maire**

C'est tout à fait cela.

**M. Hervo**

Il s'agit bien des honoraires des gens qui nous aident à réfléchir sur les différents scénarios imaginables pour rénover cet équipement.

**M. le Maire**

Pour le rénover et pour définir son mode de gestion.

**M. Macé**

Maintenant, c'est une étude que vous pourriez nous communiquer ; il n'y a pas de souci ?

**M. Hervo**

Elle n'est pas totalement achevée, pas totalement aboutie, mais presque. On pourra en parler à une prochaine commission.

**M. Macé**



D'accord.

Merci.

Sur l'opération 110, Mastaba, je suppose que là, nous sommes en fin de réalisation de l'opération depuis l'acquisition et les différentes années qui se sont déroulées avec les travaux. Serait-il possible que vous fassiez un point, à un moment donné, précis...

**M. le Maire**

Du coût de l'opération.

**M. Macé**

... du coût total de l'opération année après année, parce que j'imagine que là, c'est maintenant terminé ?

**M. le Maire**

D'accord.

**M. Macé**

Serait-il possible d'avoir l'ensemble de ces éléments à un moment donné et, si possible, d'ici la fin de l'année ?

**M. le Maire**

Très bien.

**M. Hervo**

Le point avait été fait en commission d'appel d'offres, puisqu'on avait déjà les chiffres. M. Billard, s'il a pris des notes, devait le savoir.

**M. le Maire**

M. Billard est parti avec ses notes.

*(Rire de M. Macé.)*

Mais comme 900 kilomètres, ce n'est rien, vous l'avez très bien dit...

**M. Macé**

Merci pour ces éléments.

**M. le Maire**

Pas de remarque ? *(Aucune.)*

Ecoutez les amis, Mesdames et Messieurs, si vous n'avez pas de remarque, je vous propose de passer au vote ?

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. FOULIARD

#### **1.6 - Budget assainissement 2009 : décision modificative n° 1.**

**M. le Maire**

Mes chers collègues, même peine pour le budget d'assainissement.

En clair, les points importants, parce que le budget est évidemment bien moindre... Le gros point, ce sont, en recettes de fonctionnement, les 137 000 euros qui correspondent à des placements de produits financiers obligataires que nous avons depuis quelques années que nous avons réalisés ; cela nous apporte 137 000 euros. C'est un placement financier obligataire...

Pas de remarque ? *(Aucune.)*

C'est un budget très important, mais moins compliqué.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour :** *unanimité*

**1.7 - Actualisation des crédits votés en AP/CP.**

**M. le Maire**

Les AP/CP, comme vous le savez, doivent passer au Conseil Municipal dès lors qu'elles sont modifiées, même à la marge.

Je vous propose de bien vouloir voter les AP/CP suivantes :

- sur la ZAC des Champs-Philippe, la participation que je viens de vous citer à la DM2 ;
- sur la Médiathèque, le report des crédits que je viens de vous citer également, ce qui ne change rien au coût global ; c'est un glissement d'une année sur l'autre.

Avez-vous une remarque particulière ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais deux remarques.

La première concerne la ZAC des Champs-Philippe. Vous avez évoqué dans une interview au « *Parisien* » le fait que trois rapports d'audit concluaient à une opération bénéficiaire ; j'avais fait la demande de communication de ces trois rapports d'audit et à ce jour, je ne les ai pas encore.

La deuxième, sur la Médiathèque, je voulais bien m'assurer que le crédit de paiement de 2009, de 2,5 millions, correspond en fait aux travaux que vous avez engagés malgré le recours et malgré la décision du tribunal administratif de janvier 2009. Est-ce bien le montant engagé, les 2,5 millions ?

**M. le Maire**

En fait, présenté comme vous l'avez fait, c'est un petit peu tendancieux...

**M. Conway**

Je comprends que vous ne partagiez pas.

**M. le Maire**

C'est tout simplement la somme dépensée en 2009 pour tous les travaux réalisés.

Pas de remarque particulière ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Si on comprend bien ce que vous venez de nous dire, vous nous dites que le chantier de la Médiathèque, dont les travaux ont été arrêtés en juin, si je ne m'abuse, a déjà coûté, comme le chantier est arrêté depuis cette période, 2,5 millions.

**M. le Maire**

2 490 000 !

**M. Macé**

Le gros œuvre qui a été commencé a coûté 2,5 millions... Vous nous confirmez cela ?

**M. le Maire**

Oui, mais vous savez que dans un chantier, il n'y a pas que les travaux ; il y a deux ou trois études à faire, les honoraires, la maîtrise d'œuvre ; c'est compliqué un chantier !

**M. Macé**

M. Sire est présent dans la salle... Cela représente, je suppose, le lot « *gros œuvre* » ; quel pourcentage est-ce de réalisation du lot « *gros œuvre* » ?

**M. le Maire**

C'est environ un tiers du financement total.

**M. Sire**

40 %.

**M. Macé**

Merci.

**M. le Maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

#### 1.8 - BP 2010 - Débat d'orientation budgétaire.

##### M. le Maire

Mes chers collègues, je vous ai adressé une note assez complète pour le débat d'orientation budgétaire. Je me permettrai de ne pas vous en faire une lecture exhaustive, puisqu'il y a... Je sais que c'est dommage, Monsieur Hervo.

*(Rire de M. Hervo.)*

Comme vous le savez, et nous en avons parlé ici et en commission de finances, l'idée, cette année, est de modifier nos habitudes et de voter le budget, non pas en mars, comme cela se fait dans beaucoup de collectivités, mais avant la fin de l'année, ce qui aurait un avantage important qui serait de pouvoir débloquer les crédits à partir du 1<sup>er</sup> janvier, puisqu'en votant le budget au mois de mars, on se gêne pour mettre en œuvre les politiques que nous décidons avant avril en réalité.

L'idée est de gagner trois mois de réalisation.

Ce n'est pas tout à fait vrai... C'est vrai, parce que nous avons la possibilité de déclencher des crédits, ce que nous faisons, les années précédentes, dans les trois premiers mois, selon la procédure que vous connaissez, mais c'était, évidemment beaucoup moins précis, alors que là, d'emblée, le budget est connu et les services peuvent travailler immédiatement.

Prenons l'exemple des travaux dans les écoles qui ont lieu chaque année durant les vacances d'été, parce qu'ils ne peuvent pas avoir lieu autrement que pendant les vacances d'été, le vote du budget au mois de mars conduisait à avoir des crédits disponibles début avril, c'est-à-dire que début avril, commençaient les discussions avec les directeurs d'école... Elles étaient certes un peu débutées, mais pouvaient réellement avancer dans du dur, avec connaissance des crédits votés, début avril ; le temps de passer les marchés, trouver les entreprises, etc., parfois, nous étions un peu justes pour réaliser les travaux pendant la période d'été.

Là, l'avantage de voter en décembre est de pouvoir, dès début janvier, être en ordre de bataille pour lancer toutes les lignes de crédit que nous avons à lancer durant l'année.

Typiquement, les travaux dans les écoles feront partie des bénéficiaires de cette nouvelle procédure, puisque nous aurons du temps devant nous pour engager et être prêt, dès le premier jour des vacances d'été, pour travailler.

C'est valable évidemment pour d'autres services.

##### M. Hervo

Pour faire face aux procédures d'appels d'offres infructueuses.

##### M. le Maire

Pour faire face, comme le dit M. Hervo, aux procédures d'appels d'offres qui, éventuellement, seraient infructueuses.

Cette année, mes chers collègues, que faut-il noter ?

D'abord, vous lisez comme moi les journaux et vous connaissez la situation globale, sur laquelle je ne vais pas revenir et qui est largement décrite dans le document.

Ce qui est très important, évidemment, c'est de noter qu'il y a cette réforme annoncée de la taxe professionnelle. L'Assemblée nationale a adopté ce projet de réforme de la taxe professionnelle qui entérine la suppression de la taxe et son remplacement par quelque chose de nouveau qu'on appelle la « *cotisation économique territoriale* ».

Le gouvernement, alors que nous sommes en discussion au Sénat, a confirmé qu'en 2010, l'État compensera à l'euro près aux collectivités cette suppression de la taxe professionnelle.

Une clause de sauvegarde a été prévue, qui a d'ailleurs été renforcée par les sénateurs, et on verra ce que donnera la discussion en commission mixte paritaire, qui garantit que le montant ne soit pas inférieur aux produits de l'année 2009.

La compensation de la taxe professionnelle devrait être totalement assurée.

Vous avez bien compris que le débat ne s'arrête pas à la compensation. Le débat est aussi celui de l'autonomie fiscale, puisqu'il est entendu depuis les lois de décentralisation – cela a commencé avec les lois Defferre, cela s'est prolongé ensuite avec les lois Raffarin – que les collectivités territoriales, les communes en particulier, doivent bénéficier – cela a même été inscrit dans la constitution – d'une autonomie fiscale qui fasse qu'une partie significative de leurs recettes soit décidée non pas par subvention ou péréquation mais par décision de la collectivité elle-même qui fixe ces taux.

Le débat est bien plus large qu'une simple compensation la première année.

Le schéma général envisagé repose sur le principe suivant : pour les entreprises, le nouveau système mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est composé désormais de deux impôts remplaçant la taxe professionnelle.

Le premier impôt est la cotisation locale d'activité qui correspond à l'ex-base foncière de la taxe professionnelle, avec un abattement de 15 %, *a priori*, sur le foncier industriel pour favoriser l'industrie. Vous savez que nos pays de l'Union européenne voient disparaître leurs industries au profit d'activités tertiaires ; c'est une des pistes qui a été trouvée pour que l'industrie ne disparaisse pas de l'Union européenne. Et les bases recettes sur la valeur ajoutée assortie de taux locaux.

Le deuxième impôt est la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée qui est, elle, assortie de taux nationaux fixés en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise, le taux plein se déclenchant pour un chiffre d'affaires important à 50 millions d'euros.

À partir de 2011, cette dernière cotisation devra être affectée aux Départements et aux Régions, tandis que la première reviendra aux communes, avec un transfert à ces dernières de taxe d'habitation départementale, du foncier bâti régional et de l'ensemble du foncier non bâti.

Autrement dit, on assiste à quoi ?

Quand vous lisez les journaux, on pense qu'il s'agit de la suppression de la taxe professionnelle et que le débat s'arrête là. En fait, le débat est plus riche, forcément plus compliqué, mais évidemment plus intéressant. La taxe professionnelle qui n'est pas l'impôt le plus intelligent qui ait été inventé, et d'ailleurs, droite et gauche, depuis toujours, disent qu'il faut supprimer la taxe professionnelle, parce que c'est un impôt qui n'est pas logique, qui est antiéconomique.

J'observe que le jour où l'on décide de la supprimer, évidemment, les bonnes âmes vous expliquent que ce n'est pas comme cela qu'il faut faire ; c'est toujours pareil, ceux qui gouvernent oublient de réformer quand ils sont au gouvernement, mais le jour où les concurrents décident de réformer eux-mêmes quand ils sont au gouvernement, ce n'est pas comme cela qu'il fallait faire. C'est malheureusement ainsi.

Au-delà de la suppression de la taxe professionnelle, ce débat est celui de la territorialisation des impôts. Le fait que les taxes d'habitation départementale, du foncier bâti régional et de l'ensemble du foncier non bâti reviennent à la commune revient à avoir des impôts locaux qui vont être de plus en plus territorialisés. L'idéal – on n'y est pas encore – serait : un échelon territorial, un impôt. La commune lèverait un impôt, qu'on n'appellera plus « *taxe d'habitation* », « *taxe professionnelle* », « *taxe sur le foncier bâti* », « *taxe sur le foncier non bâti* », mais que l'on pourrait appeler « *taxe communale* ». Au moins, il y aurait une clarté dans la décision politique.

Prenons l'exemple du foncier bâti régional, la taxe foncière sur le bâti est touchée par la commune, pour une part, pour un taux qui est fixé souverainement par le Conseil Municipal, par une autre part aussi par la Région, le Conseil régional qui, souverainement, fixe un taux.

On a vu ces dernières années s'envoler les taux régionaux, quelques dizaines de pourcentages en deux ou trois ans et les communes n'avaient pas une telle augmentation. Il est vrai qu'à la décharge des Régions, la taxe sur les Régions portait sur une somme relativement faible, mais cela ne donne pas de clarté. L'idée est, demain, que l'on puisse dire : « *la taxe d'habitation, par exemple, c'est la commune, la taxe sur le foncier non bâti ou sur le foncier bâti, c'est la Région* » ; l'idée est d'aller vers cela.

On voit que le gouvernement y travaille et que toutes ces réformes, en fait, visent à des territorialisations de taxes. On n'y est pas encore, mais la suppression de la taxe professionnelle est une première partie.

Sinon, l'exonération de la TP pour les entreprises de moins de 500 000 euros de chiffre d'affaires a été adoptée dans le PLF (projet de loi de finances).

Quelles sont les marges de manœuvre sur les taux et les bases ?

Le premier point à connaître, c'est qu'en raison du mécanisme de compensation relais qui est versée par l'État, l'année 2010 est forcément une année de transition, puisqu'il y a une déconnexion quasi totale entre les recettes qu'elles perçoivent et les impôts acquittés par les entreprises. La seule exception à cette déconnexion réside dans le fait que les éventuelles hausses des taux d'une des deux cotisations que je viens de vous citer, la CLA, votée par les communes et les intercommunalités là où il y en a, leur profiteront en plus de la compensation relais.

Les communes voteraient le taux retenu pour le calcul de cette compensation selon de nouvelles dispositions qui restreindraient cette liberté de vote.

Toutes les mesures dérogatoires de déliaison des taux de la TP prévues pour le vote des taux seraient définitivement supprimées à compter de 2010.

Autrement dit, à La Garenne-Colombes, la déliaison partielle du taux de taxe professionnelle, vous vous souvenez, déliaison de 1,5 fois celle de la taxe d'habitation, par exemple, ne pourrait plus être appliquée.

Les bases sont revalorisées de 1,2 % cette année, loi de finances également, ce qui correspond peu ou prou, manifestement, à l'inflation.

Les points encore en discussion au Sénat concernent la compensation : quelle est la compensation ? Vous savez qu'il y a soit le produit des bases 2009 par les taux 2009, soit le produit des bases 2010 par les taux 2008.

Le calcul a été fait rapidement, pour La Garenne-Colombes, on aurait intérêt au produit des bases 2009 par les taux 2009, ce qui nous ferait une recette de 9,9 millions *versus* une recette de 9,3 millions.

Voilà sur les impôts.

Vous comprenez qu'on reste, tant que le projet de loi n'est pas définitivement adopté et la loi promulguée, dans des hypothèses. La représentation nationale a encore tout son rôle à jouer dans cette affaire.

Sur La Garenne-Colombes, les orientations budgétaires, je vous rappelle qu'en 2009, la hausse des dépenses totales était de 2,9 % contre une moyenne de 7 % entre 2002 et 2007. Nous avons voté et adopté un budget qui contraignait la dépense l'année dernière.

**M. Conway**

C'est général, me semble-t-il.

**M. le Maire**

Oui, mais nous avons également eu ce rôle-là, tout simplement parce que, dans cette affaire, il y a une situation générale qui pèse d'incertitudes, y compris sur nos recettes, puisque nos recettes et les capacités de mobilisation fiscale des ménages sont évidemment liées à la situation économique.

À La Garenne-Colombes, le fait marquant de l'année dernière était que nous avons des dépenses d'équipement significativement importantes qui nous ont permis de bénéficier du FCTVA au titre des dépenses réalisées à N-1, ce qui nous a permis d'obtenir une augmentation importante de crédit.

Les grandes masses budgétaires aux différents comptes administratifs vous sont présentées page 8, selon deux types de présentation, numérique et sous forme de tableau.

L'autofinancement reste significatif en fin d'exercice, aux alentours de 4,5 millions. L'autofinancement est donc relativement élevé grâce à des marges de manœuvre qui avaient été dégagées l'année dernière, souvenez-vous, par le biais d'un budget à tendance base zéro en termes de fonctionnement.

Je vous propose, cette année, pour le BP 2010, de se fixer cet objectif – y arrivera-t-on ? On verra – de budget base zéro en fonctionnement, objectif compliqué à atteindre, puisque, ne serait-ce que par le GVT (glissement vieillesse technicité), nous avons une augmentation qui serait prévisible sur la masse salariale de l'ordre de 4,5 %. Si vous voulez obtenir 0 % sur le budget de fonctionnement, il faut déjà compenser les 4,5 % d'augmentation liés mécaniquement au GVT, à personnel constant.

Aujourd'hui, nous pouvons observer que nous avons un autofinancement qui reste significatif jusqu'ici, un taux d'endettement qui nous classe parmi les communes les moins endettées du département.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles ont été évaluées par les services, en l'état actuel des choses, à environ 42 millions d'euros, avec des produits de gestion courante que l'on va reconduire aux alentours de 4,6 millions, c'est-à-dire comme l'année dernière, une politique tarifaire qu'il faudra revoir prudemment, à mon avis, au plus en suivant l'inflation, évidemment, en étudiant l'augmentation du coût de revient d'un certain nombre de prestations.

Enfin, les dotations, nous avons 20 millions de prévu, dont 8 millions attendus de DGF ; le reste, c'est la CAF, le Département, la Région, nous l'espérons.

La compensation de la CET dont je vous parlais devrait couvrir le montant perçu en 2009, soit près de 10 millions d'euros.

La fiscalité locale, vous avez bien compris qu'il y a un risque d'inflation fiscale généralisée dû à la réforme de la taxe professionnelle et à la perte d'autonomie potentielle financière et budgétaire des collectivités territoriales ; tout cela doit nous rendre d'autant plus vigilant sur une propension que les Villes pourraient avoir cette année... J'ai vu le sondage à l'occasion du Salon des maires, puisqu'il était dit que 35 %, si j'ai bien lu le sondage, des maires envisageaient cette année une augmentation significative des taxes ménagères. Donc, attention.

Je crois qu'il faut veiller, dans le budget que nous allons bâtir, à nous contraindre beaucoup sur cette augmentation. C'est probablement cela qui fait que cela justifie encore plus le budget base zéro dont je vous parlais.

Le produit des impôts et taxes, hors CET, on serait aux alentours de 17 millions ; « serait », vous avez bien compris qu'on était au conditionnel. La Ville, en 2009, se classait, sur 36 communes, au 12<sup>e</sup> meilleur rang en ce qui concerne la taxe d'habitation ; nous restons 12<sup>e</sup> sur 36, ce n'est pas déshonorable, et au 14<sup>e</sup> meilleur rang pour le foncier bâti. Les chiffres des Villes voisines vous sont donnés, ainsi que les moyennes départementales, dans le document, page 10.

Les dépenses de fonctionnement, je viens d'en parler, les charges de personnel, le GVT prévu et les autres dépenses, les dépenses d'activité des services municipaux, évidemment les gros contrats...

Nous avons, cette année, un contrat majeur – un des plus gros contrats de la Ville, je me demande d'ailleurs si ce n'est pas le plus gros ; c'est le plus gros –, le contrat de nettoyage urbain et de collecte des ordures, qui vient à échéance. À nous de travailler ce contrat de telle manière que nous arrivions à la fois à garder le service rendu, et le service rendu est plutôt de très bonne qualité, il faut quand même le dire, tout en n'augmentant pas la dépense. Il y a une négociation un peu serrée à avoir avec les partenaires ; c'est en tout cas un des objectifs.

Je vous rappelle que dès lors qu'on passe contrat avec quelqu'un, on s'engage pour quelques années, avec des formules de révision. Il est donc particulièrement important, la première année, de maintenir, puisque si vous lâchez la première année, cela devient encore plus difficile ensuite.

L'année dernière, le contrat Sita avait été reconduit durant une année. Vous vous souvenez que l'appel d'offres – les membres de la commission d'appel d'offres s'en souviennent – avait été considéré sans suite, dans la mesure où les coûts qui avaient été affichés par ceux qui avaient répondu à l'appel d'offres étaient très supérieurs aux coûts que nous attendions. Comme nous ne voulions pas afficher et être face à une telle augmentation des coûts, nous avons décidé de reconduire pour une année, comme nous le permettait l'ancien contrat Sita, histoire de nous donner le temps de discuter, de négocier et de trouver des marges de manœuvre.

Ce contrat va être un des éléments les plus importants.

Les autres dépenses de gestion courante devraient se maintenir à environ 18 millions d'euros, hors CCAS, bien sûr, qui est estimé à environ 900 000 euros.

Ce sont des contrats de services tels que les transports pour les sorties scolaires, la publication du Journal municipal, l'entretien des bâtiments et les fournitures d'énergie. Là aussi, un travail pour lequel il faut se fixer des objectifs de diminution ou tout au moins de contrôle d'augmentation de la dépense pour l'énergie ; je pense évidemment à l'eau et l'électricité.

Concernant les dépenses sociales, toutes dépenses confondues, la Ville consacre un budget de 6,5 millions pour la petite enfance, de 1,2 million pour les écoles maternelles, de 2,5 millions pour les activités périscolaires, de 2,5 millions pour les écoles et de 1,9 million pour les jeunes. Vous avez une répartition par camembert à la page 12.

Les intérêts de la dette, les frais financiers, vont continuer à augmenter, mais raisonnablement, avec, évidemment, les intérêts de la dette long terme qui est connue depuis quelques années et le produit *revolving* que nous avons contracté en 2009 pour financer le programme d'équipement qui est extrêmement riche, puisque je vous rappelle que nous avons, dans les tuyaux, le Mastaba étant livré, au moins une crèche, la crèche Sémard, la Médiathèque, le CTM, le travail sur le parking qui est un équipement dont on pense que le financement va se faire d'une manière que nous allons tenter de couvrir mais il faut savoir que cela reste un équipement public, les travaux très importants de voirie ; cette année, nous avons l'idée de faire des travaux sur la voirie, en particulier de la rue Voltaire ; c'est un produit que nous aurons à tirer sur non pas seulement 2010. Il y a également d'autres projets, je pense en particulier aux rénovations de squares, qui sont des éléments qu'il faudra avoir en tête.

Les recettes d'investissement seraient constituées – conditionnel – de 9 millions de produits de cession, de 7,7 millions d'emprunt, le FCTVA à hauteur d'environ 1 million d'euros et un peu de PLD.

Le ratio de désendettement, c'est-à-dire l'encours de la dette exprimé en années d'autofinancement, en combien d'années d'autofinancement on peut rembourser notre emprunt, est égal à un peu plus d'un an en 2009. En un an, on pourrait, théoriquement, rembourser la dette, ce qui, évidemment, témoigne d'un endettement extrêmement faible.

Je ne rappellerai pas, parce que, finalement, ce n'est pas le lieu, mais des Villes voisines situées dans le Nord de La Garenne-Colombes avaient des ratios de désendettement il y a encore quelques années qui approchaient, je crois me souvenir, la quinzaine d'années. Nous sommes à un an.

Programmation des dépenses d'investissement... Vous avez bien compris que nous sommes une Ville qui investit beaucoup ; cela s'est vu lors de la discussion avec les services de l'État quand il s'est agi de bénéficier l'année dernière des FCTVA. Le FCTVA nous a été versé en avance parce que nous avions un projet d'investissement extrêmement important. C'était un projet de loi qui visait, dans le cadre de la relance, à favoriser l'investissement par les communes, donc des communes ont profité de l'effet d'aubaine, se sont mises à investir pour bénéficier de la compensation de la TVA avec une année d'avance. En fait, nous n'avons pas eu à nous violenter beaucoup, puisqu'il nous a suffi de présenter les projets que nous avions et ceux-là ont suffi à démontrer notre politique extrêmement importante d'investissement.

Cette année, en plus des AP/CP dont nous venons de parler, devraient être inscrits 1,3 million d'euros de travaux de voirie ; c'est essentiellement la rue Voltaire. Je pense qu'il faut que nous ayons une réflexion sur un morceau... on pourrait commencer l'avenue du Général-Leclerc. Je vous proposerai de travailler aussi sur la rue du Château, morceau qui n'avait pas été fait dans les travaux préalables. Nous avons ces pistes de travail de rénovation de voirie cette année.

315 000 euros d'éclairage public – modernisation de l'éclairage public –, 228 000 euros pour les espaces verts, 1,6 million d'euros pour l'aménagement urbain, 90 000 euros pour les structures sportives et jeunesse, 920 000 euros pour le scolaire et le périscolaire, travaux dans les écoles en particulier, avec une masse importante de rénovations. Je vous proposerais bien, en accord avec Monique Raimbault, maire adjoint chargée des affaires scolaires, cette année, de mettre l'accent particulièrement dans deux ou trois groupes scolaires sur la rénovation des – cela fait toujours sourire quand on en parle, mais c'était extrêmement important dans la vie quotidienne d'une école – blocs sanitaires. Je veux dire par là que ce sont des dépenses extrêmement importantes. Quand vous décidez de refaire les toilettes d'une école élémentaire, d'une école maternelle, cela coûte extrêmement cher et cela vous obère considérablement votre budget, mais cela fait partie des travaux à faire. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de toilettes dans des écoles de La Garenne-Colombes qui ne sont pas en bon état et qu'il faut absolument refaire.

Je vous proposerai également d'adopter ce qu'il faut pour remettre à neuf les fontaines du cimetière. Plusieurs fontaines ne fonctionnent pas ou mal pour certaines ; je vous proposerai de voter leur rénovation.

238 000 euros pour la culture, 252 000 euros pour la petite enfance et les personnes âgées. Je pense en particulier à l'ouverture de la crèche Sémard, rue Pierre-Sémard, ouverture d'une nouvelle crèche à La Garenne-Colombes qui sera opérationnelle aux alentours de mai.

Les autorisations de programme votées en 2009 se poursuivront : la Médiathèque à 5 millions, la ZAC à 3 millions, le CTM – que de travaux – à 240 000 euros et, évidemment, la rue Voltaire, gros morceau, 2,8 millions d'euros, même si vous vous souvenez que, déjà, des travaux ont été réalisés rue Voltaire lors de l'été dernier pour avancer et gagner environ trois mois sur le planning prévisionnel. Nous devrions avoir des travaux qui durent moins longtemps que ceux qui avaient encombré l'avenue Joseph-Froment à l'époque et qui, finalement, avaient donné satisfaction à tout le monde. Je crois que même ceux qui, dans cette assemblée, expliquaient que c'était parfois un peu difficile avenue Joseph-Froment, une sorte d'attitude critique, ont reconnu que, finalement, nous avons bien fait.

En fait, les travaux sont comme les réformes. Tout le monde dit que c'est nécessaire ; quand cela arrive, beaucoup de gens trouvent que c'est difficile et quand on s'installe dans les « nouveaux locaux », on trouve que c'est formidable et qu'on aurait dû le faire avant. Comme quoi, c'est une question de délai, quand on fait des travaux, pour montrer aux gens combien c'est bien.

D'ailleurs, je rappelle que sur le Mastaba, qui est une véritable réussite, nous avons beaucoup de visites. Le premier week-end où nous avons ouvert, nous avons eu 1 500 ou 2 000 personnes qui sont venues sur deux jours. Cela a été très important.

Le budget d'assainissement, nous en avons un peu parlé tout à l'heure dans le cadre de la DM. Que faut-il retenir ? Ce sont un peu de travaux sur Voltaire Nord, des frais d'études et des travaux sur Voltaire Sud ; c'est une vieille affaire, nous avons, souvenez-vous, il y a quelques années, fait des travaux sur Château en particulier, dans le cadre de la prise en compte des eaux de ruissellement, puisque nous avons eu des débordements d'eau lors de très grandes pluies et il avait été montré que nous avions des capacités d'absorption qui étaient un peu insuffisantes. À l'époque, des travaux avaient été faits rue du Château. Nous vous proposons de continuer rue Voltaire Sud, en connexion avec ces premiers travaux qui avaient été faits à l'époque et de conclure cette tranche.

Sur le budget 2010, mes chers collègues, que faut-il noter ?

Premièrement, il faut évidemment noter la question de l'incertitude sur la crise. Les prévisionnistes économistes et économiques sont tous aussi complémentaires les uns que les autres, puisqu'il y en a quasiment autant qui vous expliquent qu'évidemment, nous sortons de la crise, que d'autres qui vous disent que c'est durable.

Comme nous sommes, ici, de nature prudente, nous allons considérer que la crise va continuer, ce qui nous permettra, au mieux, d'avoir de bonnes surprises.

Deuxièmement, la réforme des finances des collectivités territoriales. Nous n'aurons probablement pas de diminution de nos recettes, ce qui est quand même important, mais probablement, pas cette première année, mais les années qui vont venir, se posera la question de l'adaptabilité de nos ressources fiscales aux besoins.

Autrement dit, hier, nous fixions ici le taux de TP, en fonction des politiques que nous décrivions, que nous décidions entre nous. Demain, peut-être ne serons-nous pas aussi souples dans la fixation de nos recettes, puisqu'une partie de ces recettes seront des recettes compensées.

Troisièmement, la nécessité de se fixer des objectifs extrêmement contraignants pour nous-mêmes en matière de dépenses de fonctionnement. L'idée est que moins on fait de la dépense de fonctionnement, plus on arrive à dégager un excédent de fonctionnement, de l'autofinancement et on peut réaliser des investissements.

C'est une politique sur plusieurs années cette affaire-là ; il n'y a pas de souci à avoir aujourd'hui, mais l'idée, c'est de se projeter à plusieurs années. Je souhaite que La Garenne-Colombes continue à être une des Villes qui soient les moins endettées. La mauvaise idée serait de dire : *« ne contrôlons pas ou, en tout cas, ce n'est pas grave, on verra demain »*.

L'état des finances publiques nationales, vous le connaissez tous, est la conséquence de 20 ou 30 années de laisser-aller, de droite comme de gauche, d'ailleurs, où, finalement, chaque ministre des Finances ou du Budget se disait : *« le suivant se débrouillera avec l'ardoise que je laisse »*.

Je vous propose d'avoir une vision la plus vertueuse possible, c'est-à-dire de nous projeter à quelques années en nous disant que c'est aujourd'hui, avec les économies que nous faisons aujourd'hui, que nous contraindrons demain la dépense et donc nous n'obérerons pas nos capacités d'autofinancement.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, il y a deux ou trois ans – c'était hier –, j'entendais des critiques, y compris dans cette assemblée, qui me reprochaient de ne pas suffisamment emprunter.

Si, à l'époque, nous avons suivi ces critiques qui n'étaient pas aussi avisées que cela, il se passerait aujourd'hui que nous n'aurions pas, peu ou moins de marge de manœuvre financière.

L'emprunt est une solution intéressante pour l'investissement dans une collectivité territoriale comme la nôtre, encore faut-il le faire avec l'intelligence nécessaire pour ne pas obérer ensuite nos capacités financières, puisque l'emprunt d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain et nous sommes, aujourd'hui, comptables des finances de la Ville de dans 10 ou 20 ans.

Même si, dans 10 ou 20 ans, nous ne serons plus là, peut-être, il y aura des gens qui géreront et La Garenne-Colombes sera toujours là. C'est pourquoi je vous propose de travailler fortement sur un budget basé zéro.

Les marges de manœuvre financières, c'est évidemment la gestion des charges de personnel. Vous avez vu que la DM2 a montré que nous avons fait une économie de plus de 500 000 euros sur les charges de personnel.

Non seulement 500 000 euros, c'est considérable, d'une manière quantitative importante, mais, en plus, sans dégrader le service rendu à la population, parce que c'est bien là la question, c'est d'arriver à être vertueux dans la dépense sans dégrader le service rendu au public.

Si quelqu'un ici est capable de me dire : *« oui, je vois que le service rendu à la population en matière de ressources humaines s'est dégradé cette année »*, témoignant des fameux 500 000 euros dont nous avons fait l'économie grâce à la DM2, je le prie de me donner des exemples ; moi, je n'en vois pas.

Les services sont arrivés à faire cette économie de 500 000 euros sans dégrader le service rendu à la population. C'est évidemment tout ce qui est important dans la recherche de marges de manœuvre en matière de budget.

La stratégie d'endettement, j'en ai parlé.

Je vous propose, mes chers collègues, évidemment, d'ouvrir le débat et de vous passer la parole, mais d'avoir tous en tête que nous devons probablement être, cette année, particulièrement vigilants, compte tenu évidemment de la crise et compte tenu de l'incertitude sur l'évolution de nos capacités de mobilisation financière autonome, c'est-à-dire notre recours aux impôts locaux dans les années qui viennent, puisque la loi n'est pas encore votée sur la réforme de la taxe professionnelle, mais, de manière plus générale, réforme des impôts locaux.

Voilà, mes chers collègues, y a-t-il, après cette introduction qui n'était pas vraiment une introduction, qui était plutôt un peu longue et je vous prie de m'en excuser, des remarques ? Qui veut prendre la parole ? Traditionnellement, l'opposition prend la parole.

Je suppose que M. Macé va prendre la parole...

**M. Macé**

Mes chers collègues, je pense que vous n'allez pas être étonnés que j'aie une appréciation un peu différente de M. le Maire sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, je souhaite vous rappeler que le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans les obligations réglementaires prévues par la loi de 2012 et, comme chaque année depuis cette période, nous avons à débattre des éléments qui vont nous permettre de construire le budget primitif.

Je crois que, cette année, ce débat ne peut pas faire abstraction de la situation économique et sociale de notre pays et des menaces qui pèsent sur le devenir des collectivités territoriales.

Cette situation économique et sociale, quelle est-elle et quelles sont les conséquences de cette situation sur notre Ville et, en particulier, sur les habitants de notre cité ?

Je crois qu'on ne peut pas nier que la situation économique et sociale de notre pays s'est dégradée depuis quelques mois et que la situation sociale pour un certain nombre de nos concitoyens est de plus en plus difficile.

Je ne vais pas donner une longue liste de chiffres, mais des faits que nous connaissons et que nous côtoyons tous les jours, qui montrent que cette situation s'est effectivement dégradée.

Tout d'abord, il y a une augmentation continue depuis plusieurs mois du nombre de chômeurs.

Ensuite, ce qui est d'ailleurs paradoxal dans ce que vient de nous dire le Maire, le gouvernement actuel est en train de bâtir un budget où, pour la première fois, il y aura plus de 140 milliards d'euros de déficit. Ceux qui nous donnaient des leçons, en particulier, je pense au moment de la campagne des élections présidentielles de 2007, en mettant en avant les difficultés du déficit de cette époque, qui n'était pas du tout ce que nous allons connaître en 2010, sont en train de faire la même chose et sont en train, à l'image de ce que vient de dire le Maire, de peser très lourdement sur les générations futures et sur le remboursement de cette dette qu'il faudra bien, évidemment, un jour, payer.

Ceux qui, à l'époque, avaient trouvé des solutions miracles, aujourd'hui, nous constatons qu'ils font la même chose que les gouvernements qu'ils critiquaient, qu'ils soient d'ailleurs, comme l'a fort justement dit M. le Maire, de droite ou de gauche.

Ensuite, la croissance économique est au ralenti. Nous ne pouvons pas nous réjouir de cette situation, car elle pèse lourdement sur, ensuite, la situation du chômage que je viens d'indiquer.

Enfin, et c'est l'un des derniers chiffres qui vient de paraître ces derniers jours, nous constatons une augmentation du surendettement des familles qui, en un an de temps, a progressé de plus de 16 % et, d'ailleurs, dans le rapport qui vient d'être publié, il est indiqué que les classes moyennes sont de plus en plus concernées par cette situation, donc nous voyons bien une dégradation de la situation qui ne touche pas une catégorie de la population, mais qui s'étend, malheureusement, à l'ensemble de notre population et qui touche maintenant les classes moyennes.

Avec M<sup>me</sup> Mangeard, avec qui nous siégeons au Conseil d'administration du CCAS, nous nous en rendons compte aussi vis-à-vis des habitants de La Garenne-Colombes qui demandent de plus en plus d'aide. D'ailleurs, sur la proposition de M<sup>me</sup> Mangeard qui sera discutée le 19 décembre, si je ne m'abuse, pour le vote du budget du Conseil d'administration... Vous allez proposer une augmentation des aides. D'ailleurs, je le rappelle, quand on voit aussi le nombre de dossiers, mais j'en parlerai tout à l'heure, en augmentation des demandes d'aide au niveau de la cantine – je parle du nombre de dossiers, pas de la somme –, il est significatif que ces dossiers soient en augmentation. On est bien dans une situation de dégradation qui touche notre ville et je crois que nos actions, et on en parlera tout à l'heure, doivent être prises en corollaire.

Ensuite, je voudrais insister sur ce que pensent les collectivités locales et sur le sentiment d'un certain nombre d'élus par rapport aux différentes réformes. La réforme, en tant que telle, il faut bien le dire, n'est pas condamnable ; on sait très bien qu'il faut réformer notre pays. La question n'est pas celle de la réforme, mais de quelle réforme on fait ; c'est totalement différent.

Aujourd'hui, on constate, et, d'ailleurs, on en parlera quand je citerai le secrétaire général de l'Association des maires, que les élus, qu'ils soient d'ailleurs de droite ou de gauche, sont inquiets des différents projets du gouvernement. Ils sont nombreux en ce qui concerne les collectivités territoriales – nous avons eu l'occasion déjà de commencer à en parler dans notre assemblée –, ils continuent et s'ils étaient – j'allais dire – malheureusement votés par le Parlement, ils auraient des conséquences très directes sur la vie de notre assemblée communale et donc, par conséquent, sur la vie des Garennois.

Je crois qu'on peut être tous d'accord que les projets remettent en cause, en fin de compte, les fondements des lois de 1982, où il y avait eu une avancée très importante à l'époque, confiant aux collectivités territoriales un certain nombre de responsabilités dans les différentes lois dites de décentralisation. Ces remises en cause sont évidemment aussi des remises en cause des moyens donnés aux collectivités locales pour faire face aux attentes des habitants.

Comme je vous l'indiquais, je voudrais citer les propos d'André Laignel, secrétaire général de l'Association des maires de France qui regroupe tous les maires, quel que soit leur parti politique, qui s'est exprimé il y a deux jours, comme le rappelait M. le Maire, au Congrès des maires de France.

Il a dit la chose suivante : « *Sur la forme, ces réformes ont pour socle le dénigrement et pour méthode l'opacité. Le dénigrement, je crois que, les uns et les autres, il nous excède, il ne se passe quasiment pas de semaine sans que dans les collectivités locales, les élus, soient mis en cause. C'est, dimanche, un ministre qui découvre que nous serions des féodaux. Quelle curieuse conception médiévale de notre société ! C'est en permanence la volonté de faire des élus locaux des boucs émissaires de la crise et je dirai que c'est là une spécialité du Premier ministre. Nous serions responsables tout à la fois du débordement de la dette de la France, il paraît qu'elle s'endetterait pour nous ; nous sommes responsables également du déficit abyssal, il paraît que ce déficit serait là pour*



*nous, c'est, bien entendu, l'accusation de trop dépenser – le Maire a d'ailleurs insisté là-dessus et j'en dirais deux mots plus tard –, il y aurait trop de collectivités, trop coûteuses et trop d'élus ».*

Vous savez que se dit dans notre pays, par rapport à certains hommes politiques, que les élus coûtent trop cher et que rationaliser tout cela et créer un conseiller territorial serait bien, parce que cela rationaliserait ces dépenses. Quand on sait le coût de ce que représentent les élus indemnisés, moins de 1 % de l'ensemble des coûts, on voit bien que ce n'est pas là le problème.

Je le disais tout à l'heure en rendant hommage au travail accompli par notre collègue Philippe Billard, mais on pourrait parler d'autres élus qui ont siégé dans cette assemblée, de droite ou de gauche – ce n'est pas le problème –, beaucoup d'élus font cela d'une manière totalement bénévole, désintéressée, consacrent leur temps aux autres, ce qui est d'ailleurs toujours une de nos richesses et ce qu'il faut toujours maintenir dans notre pays.

Le malaise des élus, qu'ils soient de droite ou de gauche, est réel et grave pour notre démocratie. Ne faut-il pas rappeler – ce que je vous disais – que la plupart des élus exercent bénévolement leur mandat ? Nous sommes loin du temps où le Président François Mitterrand, s'exprimant devant le Congrès des maires, avait dit : « 500 000 élus, quelle richesse ! »

La réforme annoncée, et nous en avons également parlé tout à l'heure, de la taxe professionnelle est bien l'expression supplémentaire du malaise des élus. Jean-Pierre Raffarin, qu'on ne peut pas soupçonner d'être un homme de gauche et encore moins d'être membre du parti socialiste, qui est un ancien ministre, comme tout le monde le sait, et un des responsables éminents de l'UMP, a déclaré : « *Quand l'État remplace une responsabilité fiscale par des dotations, il met la collectivité sous tutelle et la décentralisation recule* ».

Sur le plan de notre Ville, les discussions en cours au Parlement, qui ne sont pas arrêtées... On va parler des hypothèses que nous ne pouvons que connaître aujourd'hui, qui ne seront peut-être pas la loi définitive qui ne rentrera en vigueur qu'à la fin de l'année, qui sera donc la loi de finances 2010. Elle aura donc comme application, *a priori*, une augmentation de 0,6 de la dotation globale de fonctionnement, ce qu'il faut voir pour la somme, comme le rappelait le Maire, de 8 millions d'euros. C'est une de nos recettes principales provenant de l'État. Vous vous rendez compte que quand elle n'augmente que de 0,6 %, elle ne peut pas faire face aux autres augmentations du budget de la Ville, ce qui nous pose un problème.

Il ne faudrait pas non plus oublier, parce que tout cela n'est pas encore bien éclairci et on ne sait pas à quel résultat cela va pouvoir aboutir, l'instauration probable de la taxe carbone, pour laquelle on ne sait pas si elle sera remboursée pour les communes. On connaît quelques modalités pour les ménages, mais pour les communes et les collectivités territoriales prises au sens large, on ne sait pas.

Devant cette situation, vous nous proposez une méthode qui est de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement pour la deuxième année consécutive.

Vous annoncez que cet effort portera principalement sur les dépenses de personnel en optimisant la gestion des effectifs. Dire qu'il ne faut pas optimiser la gestion des effectifs ne serait pas raisonnable, à condition que cette gestion des effectifs tienne compte des travaux à accomplir service par service et des demandes de la population en termes de services publics locaux.

Je ne voudrais pas, ici, que l'on fasse le procès des fonctionnaires territoriaux qui, je crois, et je crois que nous sommes d'accord là-dessus, exercent avec compétence et professionnalisme leur travail et qui sont en dévouement pour les Garennois dans tout le travail au quotidien qu'ils accomplissent.

Cela veut tout simplement dire que vous allez peut-être, et vous nous le démontrerez lors du vote du budget si ce n'est pas le cas, réduire le nombre d'agents communaux, alors qu'on s'est rendu compte il n'y a pas si longtemps – on en a parlé aussi dans cette assemblée territoriale – qu'un certain malaise s'était créé au sein des services municipaux.

Je crois qu'il faut que nous soyons attentifs au message que nous allons lancer et au vote du budget par rapport à cette situation.

Je ne crois pas que d'annoncer que l'on considère que les économies possibles pour arriver à équilibrer le budget, c'est une réduction des dépenses de personnel, dans le contexte que nous connaissons au sein des services municipaux, soit le bon message à faire passer pour l'année 2010 et, mes chers collègues, je vous encourage vivement à réfléchir à tout cela avant de préparer un budget 2010 qui aurait comme conséquence une diminution des effectifs, j'entends, et non pas de la masse salariale puisque vous proposez 400 000 euros en plus, mais ces 400 000 euros vont couvrir l'augmentation normale des rémunérations, de l'avancement à durée minimum des carrières des agents territoriaux.

Vous proposez ensuite que la fiscalité locale n'augmente pas cette année. J'aurais tendance à dire : « enfin ! » Pour la première fois depuis de nombreuses années, les impôts ne vont pas augmenter à La Garenne-Colombes. Nous étions quasiment les champions du département sur l'augmentation des taxes.

Que l'on fasse un effort en 2010, j'aurais tendance à penser peut-être que 2010 n'est pas une année totalement neutre et que proposer un vote en décembre n'est pas totalement neutre non plus pour pouvoir communiquer sur ce maintien de la fiscalité, parce que les chiffres que vous avez donnés... Je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Maire, donc je vais, de nouveau, insister sur cet aspect. Vous nous vendez d'ailleurs à chaque bulletin municipal une page complète sur les taux et la comparaison et où se situe La Garenne-Colombes, comme si les Garennois n'avaient pas compris au bout de trois numéros où nous étions... Il faut 10 pages par an de bulletin municipal pour expliquer chaque fois la même chose ; c'est un peu dommage et je pense que c'est de l'argent gâché, en plus.

Je ferai un autre calcul, qui, d'ailleurs, est un calcul que vous avez, qui émane de l'enquête qui vient d'être publiée des directeurs généraux des services, donc enquête évidemment sérieuse...

**M. le Maire**  
Absolument !

**M. Macé**

... venant de directeurs généraux travaillant pour des maires de toutes couleurs politiques dans le 92, donc vraiment impartiale.

**M. le Maire**

J'en connais quelques-uns personnellement et je peux vous dire que c'est le cas.

**M. Macé**

D'accord.

Notre commune se situe, en termes de perception de l'impôt, et non pas de taux, parce que le taux n'est qu'un indicateur, comme je le dis chaque fois, et il faut prendre en compte les valeurs locatives, ce qui est la réalité et surtout ce que les Garennois payent, au 21<sup>e</sup> rang, c'est-à-dire que dans 20 communes du 92, les habitants de ces communes payent moins d'impôts qu'à La Garenne-Colombes. Voici le résultat.

Nous sommes dans la deuxième moitié largement engagée, où les Garennois payent le plus d'impôts par rapport à ceux qui en payent le moins.

Je rappelle que ce ne sont pas mes chiffres, cela a été publié, et le Maire est en possession, comme moi, de cette enquête qui est toujours intéressante et qu'il faut lire avec beaucoup d'attention.

**M. le Maire**

Je l'aime !

**M. Macé**

Ensuite, quelques petits points sur les actions 2010 que nous pourrions proposer.

Alors, vous allez dire que les élus de gauche se répètent, mais je crois que c'est une bonne pédagogie de se répéter de temps en temps et cela ne fait jamais de mal.

*(M. le Maire acquiesce.)*

La première action qu'il faudrait mettre en place...

**M. le Maire**

Et cela permet de s'en persuader !

**M. Macé**

On en est intimement persuadé depuis des années.

C'est évidemment l'instauration du quotient familial.

**M. Hervo**

Ah !

**M. Macé**

Je rappellerai que nous sommes la seule commune du 92 à ne pas l'avoir instauré et je rappellerai surtout que vous nous aviez dit, et on attend toujours, qu'en 2009 – je crois que c'était prévu pour janvier 2009 –, la commission municipale, je crois scolaire, se réunirait pour parler de cette situation et faire des propositions.

Nous sommes en novembre, donc il s'est passé 11 mois depuis, sans que rien ne se passe ; c'est un peu dommage.

De plus, vous êtes en train de construire un budget 2010 sans que ce soit une des propositions qui pourrait être une proposition phare, vu, en plus, ce que je viens de dire sur la situation économique et sociale de nos concitoyens.

J'élargirai d'ailleurs, et on en a parlé lors du débat d'orientation budgétaire au CCAS, la réflexion doit aussi être menée sur les différentes prestations offertes aux seniors, car nous savons aussi que, dans ce domaine, la situation des retraités a commencé aussi à se dégrader.

Le deuxième dossier, et d'ailleurs, demain, il y aura une manifestation à ce sujet, concerne le nombre de logements sociaux. Aussi dans ce domaine, on ne brille pas pour être les meilleurs de la classe dans le département ; on est aussi, dans cette situation, pas très bon.

Vous allez me dire qu'on fait des logements sociaux et vous allez prendre la ZAC des Champs-Philippe. C'est normal, puisque, quand on fait une ZAC, il y a quand même un minimum prévu par la loi ; c'est au moins 20 %. Au niveau de la ZAC, vous en faites un peu plus, mais cela ne résoudra pas la question du déficit que nous avons toujours, car nous sommes toujours en dessous des 10 %.

Nous avons fait, je vous le rappelle, quelques propositions à l'époque qui nous semblaient des propositions de bon sens ; vous n'avez pas voulu les retenir. Le problème reste entier des 900 demandeurs de logements sociaux que nous avons sur la Ville et des difficultés qu'un certain nombre de personnes rencontrent, comme vous le savez et comme on voit. Comme vous êtes, comme moi, au contact d'un certain nombre d'habitants, on voit bien aussi que de plus en plus de personnes ont des difficultés pour se loger et pour payer le loyer qu'elles ont dans le privé.

Vous nous avez dit qu'il faut faire un certain nombre de travaux dans les bâtiments municipaux, en particulier les écoles. Je vous approuve totalement sur cette question-là.

J'ajouterai qu'avec les toilettes, qui peuvent être, en plus, intéressants d'un point de vue économie d'énergie, je pense qu'il faut étendre ce domaine à l'ensemble des écoles où il faut avoir une politique très volontariste d'économie d'énergie et donc lancer différents types de travaux nous permettant d'ailleurs à terme – c'est intéressant et c'est de la bonne gestion – de pouvoir maîtriser les dépenses de fonctionnement. On sait très bien qu'en faisant des travaux d'économie d'énergie, on les maîtrise et on dépense moins

sur les différents postes fluides, en particulier eau et électricité. Je pense qu'il faudrait que l'on soit encore plus volontariste sur cette question.

Je voudrais aussi mettre l'accent sur des dossiers qui me semblent ne pas avancer sans que nous ayons d'explication et qui me paraissent intéressants.

Je voudrais, tout d'abord, et je crois que je l'avais déjà évoqué l'année dernière, parler de la reconstruction du gymnase Pierre-Denis ; on nous avait présenté un certain nombre de choses et des plans, il me semble, il y a bien deux ans maintenant, travail avec le Conseil général avec la création d'une école spécialisée. Je dois dire que nous n'avons pas eu de nouvelles depuis et je pense que l'état du gymnase Pierre-Denis que nous connaissons tous amène, de toute façon, à entreprendre, au cours de ce mandat, une opération de reconstruction de cet équipement sportif et ce n'est pas, Monsieur le Maire, avec 90 000 euros pour les structures sportives et la jeunesse en dépenses d'investissement que nous arriverons à faire face à de véritables projets importants et structurants dans notre ville dans ce domaine.

Je voudrais rajouter, vous en avez parlé – enfin, parce que c'est attendu par un certain nombre de Garennois –, les travaux au cimetière communal, en particulier sur les fontaines à eau et je vous avais interrogé à ce sujet. J'étendrai quand même ce domaine à, premièrement, où en est le projet qui avait été mené en termes d'études sur l'aménagement paysager du cimetière ? Vous aviez fait venir, il me semble, un cabinet d'études ; je voudrais savoir où nous en sommes sur cette question.

Deuxièmement, et je pense que M. Hervo qui connaît le cimetière communal ne me dira pas le contraire, nous sommes en train d'assister à une dégradation d'un certain nombre d'allées goudronnées et je voudrais savoir ce que l'on pourrait faire dans ce domaine, parce que la situation, je pense, doit être vue avant qu'elle se dégrade.

Autre opération qui pose souci, même si vous nous avez indiqué votre position, ce sont évidemment les travaux de la Médiathèque. On sait aujourd'hui que la Médiathèque a un coût mensuel relativement élevé suite à la décision du tribunal administratif de Versailles. Je souhaiterais, pour ma part, que nous soyons sûrs de pouvoir réaliser cet équipement et que vous nous indiquiez – je crois que ce sera une de mes questions orales à la fin du Conseil Municipal – comment nous allons nous sortir de cette situation.

Vous nous avez indiqué sur le parking que vous souhaitiez avancer. J'ai d'ailleurs cru comprendre que vous commenciez à prendre en compte l'offre et l'unique offre d'ailleurs que nous avons reçue et qui aboutirait, si elle était approuvée par le Conseil Municipal, à une aide de la collectivité pour la réalisation de ce parking via une subvention d'équilibre en termes d'investissement, j'entends, de plus de 4 millions d'euros ; je parle sous le contrôle de M. Hervo. Je voudrais un petit peu que l'on sache où nous allons dans ce domaine.

Je pense que M. Hervo ne pourra pas me contredire que sur l'offre, *a priori*, reçue, un certain nombre de questions ont été posées lors de la commission, que l'offre n'est pas du tout satisfaisante d'un point de vue fonctionnement de cet équipement et je crois qu'il faudrait que nous réfléchissions ensemble sur une réalisation d'un parking qui corresponde vraiment aux besoins des Garennois, aussi bien en termes de places, parce que je crois que c'est une des questions qui est aussi posée, qu'en termes de réalisation de cet équipement.

C'est vrai que c'est un équipement public, donc il n'y a pas de sujet à ne pas aborder ici sur une participation éventuelle de la Ville, pourquoi pas, mais dans un cadre qui reste aujourd'hui à réaliser.

Vous nous avez parlé, comme projet structurant qui arrive à réalisation aujourd'hui, du Centre Technique Municipal ; je vous rappellerai juste que nous continuons à être opposés, même s'il est aujourd'hui réalisé, au fait que les agents municipaux aillent travailler à Bezons. Cela est un non-sens en termes de développement durable aujourd'hui, et c'est d'autant plus un non-sens que le délai de transport que ces agents vont avoir pour aller à La Garenne-Colombes aura un coût, de toute façon, d'intervention en moins par rapport au service rendu aux équipements publics et à la population pris dans le sens large du terme et c'est évidemment dommageable.

Je voudrais d'ailleurs savoir de quelle manière, premièrement, vous avez calculé ce temps et, deuxièmement, de quelle manière vous comptez le compenser ou non.

Enfin, vous nous avez parlé de l'emprunt et de la maîtrise. Je rappellerai, tout d'abord, que tous les emprunts ne sont pas toxiques, fort heureusement, et que toutes les collectivités ne sont pas en difficulté, parce que ce serait faux de dire cela, parce qu'elles ont emprunté et auraient des difficultés de remboursement. Certaines collectivités, oui, mais qui ont joué en particulier avec des emprunts à taux variable ; ces collectivités peuvent être en difficulté. Fort heureusement, ce ne sont pas toutes les collectivités qui ont emprunté uniquement avec des taux variables.

Ensuite, vous avez raison sur un point : il faut toujours maîtriser l'endettement d'une collectivité. D'un autre côté, quand on rembourse des emprunts entre 10 et 15 ans, mon Dieu, cela n'a rien de choquant, cela n'a rien de dramatique.

Je rappellerai que quand un particulier emprunte aujourd'hui pour acheter son bien, il emprunte souvent sur 25 ans et je ne pense pas que vous allez trouver cela totalement scandaleux qu'il emprunte sur 25 ans s'il ne peut pas faire autrement.

Je crois que le débat n'est pas là ; il est sur une maîtrise raisonnable de l'emprunt.

Nous avons, dans notre commune, fort heureusement, ce qu'on vous a toujours dit d'ailleurs, une marge de manœuvre dans cette possibilité. Quand il y a des équipements à réaliser indispensables pour les habitants, et j'en ai listé quelques-uns, l'emprunt n'est pas quelque chose qu'il ne faut pas aborder ; il doit être, je le rappelle, maîtrisé, il doit être pris dans des conditions qui ne nous entraînent pas dans des difficultés financières de remboursement. Les taux fixes, cela me semble bien ; il y a des taux fixes, aujourd'hui, qui sont totalement raisonnables ; il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Mes chers collègues, merci de votre attention.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Quelqu'un veut-il la parole ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voici donc, en ce 29 novembre, 45 jours avant la fin de l'année...

**M. Hervo**

Le 19 !

**M. Conway**

... avec, à l'ordre du jour de ce Conseil, le débat d'orientation budgétaire, prélude à la présentation du budget 2010 qui sera, je vous cite, voté en décembre.

Pourquoi cette avance sur le calendrier habituel, à savoir février ou mars habituellement ? Pour se caler avec l'annonce d'un nouveau cru, le Beaujolais nouveau, sur nos tables, peut-être ? Non, je ne crois pas, je constate que non.

Pour favoriser la réflexion et le débat ? Prenons-nous à rêver. Vous écrivez, en effet, page 14 de votre rapport : « *Aujourd'hui, il s'agit bien du temps imparti à la décision et à l'anticipation. C'est pourquoi nous avons décidé d'anticiper le vote du budget au mois de décembre* ».

Mais alors, pourquoi persister dans ces mauvaises habitudes : fixer la date du Conseil Municipal au dernier moment, s'appliquer consciencieusement à ne transmettre les documents qu'à la dernière minute du délai légal, cinq jours francs.

En matière d'anticipation et de temps imparti à la décision, on peut faire mieux.

Mais peut-être estimez-vous, encore une fois, Monsieur le Maire, que notre contribution est de pure forme, puisque, lorsqu'il nous arrive d'être en désaccord avec vous, c'est que, et je cite les propos que vous avez tenus lors du dernier Conseil : « *nous nous trompons ou nous mentons* ».

Dans ce cas, évidemment, peu importe que le délai imparti soit réellement suffisant pour nous permettre de voter en toute connaissance de cause.

Vous avez évoqué également le fait que cela permettrait de débloquer les crédits avant la fin de l'année. Outre le fait que, comme vous l'aviez dit, nous avons le moyen de faire comme avant pour débloquer ces crédits, avant le vote du budget, nous pouvons aussi tout à fait avancer le vote de ce budget en février et, ainsi, être prêts pour les travaux pour les vacances scolaires.

Cette mise au point faite, venons-en à l'opportunité d'entamer dès maintenant le débat sur le budget.

Vous affirmez, toujours page 14 : « *Nous avons décidé d'anticiper le vote du budget au mois de décembre, car on observe à l'horizon 2010 une accumulation d'incertitudes sur l'avenir des finances locales* ». Je ne peux qu'être d'accord avec la fin de votre phrase.

En effet, le devenir de la taxe professionnelle est en plein débat, même si son impact sur la seule année 2010 sera nul, le marché immobilier est instable et le Conseil général devrait revoir ses priorités, mais ses décisions ne seront connues qu'en février mars.

Compte tenu de ce contexte très particulier, votre raisonnement confine alors à l'absurde. En anticipant le vote du budget en décembre, vous augmentez les incertitudes, vous vous privez de la possibilité d'avoir une meilleure visibilité ou, au moins, quelques informations supplémentaires.

Monsieur Juvin, Monsieur le Maire, je veux bien me prêter au jeu d'un débat budgétaire aujourd'hui si, en décembre, nous prenons le temps de retravailler les hypothèses, les orientations et les chiffres, mais un budget 2010 bouclé en décembre 2009, dans ces conditions, cela n'a aucun sens.

Cela a autant moins de sens que, bien entendu, compte tenu de la précocité de ce débat, vous ne pouvez communiquer aucun chiffre sur le réalisé 2009. Dans le rapport, vous n'avez que le budget primitif 2009 et ces chiffres sont habituellement au-dessus des chiffres réels.

Je ne m'étendrai pas sur votre appréciation de la situation nationale qui est faite à travers le prisme habituel de la communication gouvernementale ; je préfère me concentrer sur l'analyse garennoise.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous parlez d'évolution maîtrisée, en affirmant qu'elle devrait rester stable par rapport au budget prévisionnel 2009, pour s'établir à environ 42 millions d'euros. Or, le budget prévisionnel 2009 fixait les dépenses à 40 millions et non 42 millions, ce qui représente une hausse ou un dépassement de 5 %, après une année 2008 qui était à 37,7 millions d'euros.

À ce sujet, je vous rappelle, Monsieur le Maire, que je n'ai toujours pas eu de réponse quant à l'évolution particulièrement forte des budgets des services généraux. C'était dans le Conseil Municipal de la séance du 30 juin 2009, dans laquelle on avait établi un document sur trois années (2008, 2007 et 2006), c'étaient les comptes administratifs de chacune de ces années, et on avait fait la ventilation par fonction.

Outre le fait qu'il y avait une augmentation constante, ce qui était un peu logique, il y avait une fonction particulièrement frappante : les services généraux administrations publiques locales. Il y avait, en 2006, un peu plus de 8 millions d'euros ; en 2007, 8 750 000 euros, soit une hausse de 8 % ; 9,7 millions en 2008, soit une hausse de 11 %.

Là-dessus, je vous avais demandé des explications sur la hausse des frais de fonctionnement de la Mairie qui, là, pour le coup, sont moins visibles et moins perceptibles par la population garennoise.

Je vous avais demandé à l'époque de concentrer votre réponse sur deux points qui me paraissaient être de nature à expliquer cette hausse : le cabinet du Maire et le service communication.

Je précise qu'en 2006, cette fonction représentait 22 % des dépenses, hors dépenses non-ventilables, et qu'en 2008, elle représentait 26 %.

Vous évoquez ensuite la nécessité de mettre l'accent sur l'investissement, page 13, mais avec 17 millions d'investissements programmés en 2010, après les 16,5 millions ou 21,5 millions en 2009, alors que la moyenne se situait jusqu'alors aux environs de 12 millions ; ce n'est plus un accent, c'est un accent grave.

Par ailleurs, ces 17 millions, en quoi consistent-ils ? Il s'agit essentiellement d'autorisations de programme avec crédits de paiement pour 11 millions, avec, en particulier, 2,8 millions pour la rue Voltaire. Notre position vis-à-vis de ces travaux est qu'ils devraient être décalés pour ne pas supprimer des places de stationnement dans la rue commerçante avant d'en avoir reconstruit autour.

Contrairement à ce que vous continuez de faire croire, ce n'est pas une réaction par rapport au fait qu'il y ait des travaux, c'est une réaction par rapport au fait qu'on supprime des places de stationnement dans une rue commerçante avant d'en avoir construit autour.

Je note aussi 1 million pour l'amortissement du capital de la dette et 5 millions, dont 1,4 million de travaux de voirie et 1 million d'aménagements urbains. À ce sujet, sachez que comme de nombreux Garennois, nous nous posons beaucoup de questions sur la pertinence des plantages des poteaux et sur la généralisation systématique des plots en béton qui réduisent des places de parking possibles, notamment pour les petites voitures.

Monsieur le Maire, nous retiendrons de vos conclusions cinq points.

Première remarque, vous affirmez ne pas vouloir augmenter les taux d'imposition en 2010 ; c'est bien, mais c'est insuffisant. Rappelons que sur les deux années passées, les impôts locaux ont augmenté de 15 %. Nous demandons une baisse des taux pour revenir aux taux pratiqués en 2008, ainsi qu'une fiscalité avec des abattements spécifiques.

Deuxième remarque, le budget alloué au CCAS devrait augmenter de manière significative, passant de 640 000 euros cette année, si la rallonge budgétaire que vous demandez est votée, à 900 000. C'est une bonne nouvelle et nous nous en félicitons. Néanmoins, vous n'entrez pas dans le détail de ce budget qui mériterait pourtant quelques précisions. Avez-vous l'intention de mettre en place, enfin, un vrai dispositif de quotient familial ? Je vous voyais en intense discussion pendant que mon collègue Christophe Macé le réévoquait et rappelait le calendrier de vos engagements là-dessus dans cette même enceinte. Ce quotient familial pour la restauration scolaire et le centre de loisirs, on est la seule commune, là aussi, on le rappelle et on enfonce le clou, la dernière commune à ne pas l'appliquer. Aurions-nous raison contre tout le monde ?

Avez-vous l'intention de proposer aux personnes âgées des activités qui soient d'avantage accessibles à toutes les bourses, parce que, voyez-vous, un après-midi au musée Jacquemart-André à 57 euros, même avec le goûter, ou une journée à Evreux à 76 euros, même avec la visite d'une chocolaterie, cela reste trop cher pour bien des retraités.

Troisième remarque, vous affirmez que les marges de manœuvre financières reposent avant tout sur la gestion des charges du personnel, ce qui pose la question de l'organisation et de la gestion du travail. Nous vous demandons, à ce sujet, d'être plus précis.

Quatrième remarque, vous rappelez, fort à propos : « *qu'il est évident que tout nouvel investissement génère des charges additionnelles de fonctionnement et que toute nouvelle vague d'investissements induit sa strate supplémentaire de charges de fonctionnement* ». Je ne comprends pas très bien la phrase ; je ne vois pas pourquoi cette double répétition.

Dans ces conditions, on ne peut que s'étonner du niveau élevé des investissements envisagés.

Dans le même ordre d'idée, nous rappelons être toujours en attente de l'étude relative aux frais de fonctionnement de la Médiathèque.

Enfin, cinquième remarque, vous vous interrogez, mieux vaut tard que jamais, sur l'opportunité de mobiliser l'emprunt pour préfinancer l'investissement. Nous ne pouvons que vous encourager à explorer cette voie en vous rappelant une de mes précédentes interventions en Conseil Municipal : l'emprunt, avec ses annuités, est plus adapté aux investissements destinés à réaliser des équipements dont l'utilisation s'étale sur des décennies et profite parfois à plusieurs générations.

Vous disiez que « *l'investissement, ce sont les impôts de demain* », mais si je prends la phrase inverse : l'autofinancement, vous faites payer aujourd'hui à des Garennois qui sont présents dans la ville des investissements qui vont servir bien après.

À l'inverse, la recherche systématique de l'autofinancement conduit à ponctionner brutalement le pouvoir d'achat des Garennois au moment où la crise frappe durement nombre d'entre eux.

Monsieur le Maire, il vous appartient de faire en sorte que cet échange encore très virtuel puisse se poursuivre en décembre sur une base plus concrète. Il vous appartient de faire en sorte que nous puissions disposer de chiffres estimés pour l'année 2009, communiqués assez longtemps à l'avance pour que nous puissions réellement étudier votre projet de budget.

Alors, nous pourrions vraiment dire que nous aurons fait tout notre possible pour que 2010 commence sous les meilleurs auspices.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ?

Je vous en prie, Madame Mangeard.

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Répondre à M. Conway pour les tarifs concernant les sorties pour les personnes âgées.

Je ne suis pas tout à fait d'accord, parce qu'il y a des sorties encore plus chères qui sont complètes ; des gens nous ont dit qu'ils n'arrivaient pas à avoir de place. Il y a donc peut-être une autre raison pour laquelle certaines sorties ont été annulées.

D'ailleurs, nous avons établi un questionnaire que nous allons distribuer à toutes les personnes âgées qui sont en rapport avec le CCAS et qui leur demande, effectivement, les tarifs qu'elles sont prêtes à mettre pour les sorties, pourquoi certaines sorties ont été annulées. Nous sommes en train de faire une enquête auprès des usagers du CCAS.

**M. le Maire**

Merci, Madame Mangeard.

Monsieur Macé, vous voulez répondre à M. Conway ?

**M. Macé**

Non, je voudrais répondre à M<sup>me</sup> Mangeard sur un point.

Madame Mangeard, Vous avez raison, on trouvera, je pense, toujours et pour l'instant, de 30 à 50 personnes en capacité de mettre entre 50 et 100 euros pour une sortie. Je pense que ce n'est pas sur ce point-là que nous avons une inquiétude ; on y arrivera, je pense, il n'y a pas de difficulté.

Ce que l'on est en train de vous dire, c'est qu'il y a des personnes qui n'ont pas les moyens financiers de mettre ce prix. C'est sur ces personnes-là, et vous avez raison de mener une enquête, qu'il faut s'interroger.

Que vous nous disiez que des sorties à 80 euros sont complètes et qu'il y a 50 places, j'imagine que c'est possible, mais ce sont 50 personnes comparées à un nombre donné de personnes à La Garenne-Colombes qui ont tel âge. C'est tout ce que l'on veut dire.

Je pense qu'il faut s'interroger sur ces prix par rapport à des personnes, et vous le savez comme moi, Madame Mangeard, je suis en train d'enfoncer une porte ouverte, qui ont 700, 800, 900 euros seulement.

Notre interrogation est là-dessus ; elle n'est pas sur exclure d'autres personnes qui peuvent mettre ces prix et je n'en doute pas un seul instant.

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Nous verrons avec le questionnaire et nous allons étudier ce que nous pourrions faire au niveau des sorties, à un coût moindre, si c'est possible.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

D'autres remarques ?

Ecoutez, le Conseil Municipal prend acte...

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Vous avez évoqué deux choses.

La première concerne le parking ; on envisage son démarrage en 2010, si j'ai bien compris. Je ne comprends pas pourquoi on ne retrouve pas de trace budgétaire de ce projet dans le budget 2010.

La deuxième : quelle est l'échéance du marché de nettoyage ? Est-ce la fin de cette année ?

*(M. le Maire acquiesce.)*

Là aussi, si on suit le calendrier, vous allez boucler le budget 2010, alors qu'on n'a pas encore les résultats de l'appel d'offres là-dessus ; c'est une incertitude de plus.

**M. le Maire**

D'accord.

2010, on y est ; justement, nous allons voter un budget connaissant le marché de nettoyage et de collecte des ordures ménagères ; je ne vois pas où est le problème.

**M. Conway**

Vous avez la réponse ?

**M. le Maire**

Nous avons déjà des pistes importantes.

**M. Hervo**

La commission d'appel d'offres s'est déjà réunie une fois à propos du nettoyage et de la collecte des ordures ménagères ; elle est convoquée la semaine prochaine ou dans une dizaine de jours pour statuer et attribuer le marché.

On aura les chiffres vrais du marché au moment du vote du budget.

**M. le Maire**

Quant au parking, personne n'a dit que les travaux allaient commencer en 2010 ; je ne crois pas avoir dit cela.

Mesdames et Messieurs, les positions sont très tranchées. Je reste sur ce que j'ai dit. Je pense que l'emprunt n'est pas la solution miracle ; chaque fois qu'un certain nombre de gens veulent faire des travaux et disent : « *on n'a qu'à emprunter* »... Il est licite, légitime, parfois vertueux d'utiliser l'emprunt ; en revanche, il est facile de considérer que c'est l'alpha et l'oméga du financement.

Je continue à dire, parce que je le crois foncièrement, que l'emprunt d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain ; voilà ce que je pense.

Si nos gouvernants, au plan national – il est vrai que le débat est plus compliqué –, de droite, de gauche, depuis 25 ans, avaient eu cette philosophie qui consiste à comprendre que l'emprunt d'aujourd'hui est l'impôt de demain, nous n'aurions pas le déficit abyssal que nous connaissons aujourd'hui en matière de finances publiques. C'est valable en France et dans d'autres pays. On sait bien que l'emprunt est une solution de facilité et il ne faut pas sombrer dans la facilité.

Je préfère avoir une politique qui nous permet de nous garder des marges de manœuvre et M. Macé, fort *fair-play*, a observé que nous avons des marges de manœuvre, mais si ces marges de manœuvre, nous les avons aujourd'hui sur l'emprunt, c'est que nous n'avons pas trop emprunté hier.

Il y a quelque chose d'incroyable, de très contradictoire, à observer que nous avons effectivement des marges de manœuvre sur l'emprunt pour demain et de continuer à nous dire que nous aurions peut-être dû emprunter hier. Il y a quelque chose que je ne comprends pas, illogique.

Deuxièmement, quand je dis qu'il faut contraindre la dépense, je ne peux que sourire quand l'opposition dit : « *le Maire veut réduire les dépenses de personnel* ». Pourquoi ? Parce que, d'abord, c'est faux, la dépense de personnel ne baisse pas, elle augmente, mécaniquement.

La question, au-delà de la dépense de personnel, ce n'est pas la question de la dépense publique en général. La question n'est pas le niveau de la dépense publique ; certes, cela l'est, mais la vraie question n'est pas le niveau de dépense publique, c'est la pertinence de cette dépense publique.

**M. Hervo**

L'efficacité.

**M. le Maire**

L'efficacité, comme on dit, de la dépense publique.

Je suis frappé de ces débats qui consistent à dire : « *on est bon parce qu'on dépense beaucoup* » et l'un de vous deux a bien voulu, loyalement, dire : « *c'est bien, le budget du CCAS augmente* ». C'est vrai, vous avez raison, il augmente, mais ce n'est pas parce qu'il augmente que c'est bien ; c'est ce qu'on en fera. Je peux vous augmenter tous les budgets de la terre, y compris celui du CCAS, et faire une mauvaise politique.

L'idée n'est pas de dire : « *on augmente, donc c'est bien* », mais de voir ce qu'on fait avec le budget.

Si on avait cette idée vertueuse en tête qu'il faut d'abord regarder la pertinence de la dépense publique plutôt que son montant, nous aurions moins de déboires – nous au plan général – que nous n'en connaissons aujourd'hui.

Prenez cet exemple que nous connaissons tous, qui a des années – je crois l'avoir utilisé une fois déjà ici –, du ministre de la Culture. Pendant des années, les bonnes âmes disaient : « *la culture, cela doit être 1 % du budget* » et c'était un objectif. Mais quelle absurdité ! Je préfère 0,8 % du budget national bien utilisé que 1,2 % dans des trucs que personne ne regarde ou des choses inintéressantes qui n'apportent rien. Vous voyez ce que je veux dire ?

Ne faites pas du montant de la dépense l'alpha et l'oméga de la bonne politique !

Et, encore une fois, et là, pour le coup, je viens peut-être amoindrir ma position, quand j'entends l'opposition dire : « *c'est bien, le budget du CCAS augmente* », ce n'est pas pour cela que c'est bien, l'important est de voir ce que vous faites avec.

Je vous remercie les uns et les autres pour vos prises de parole. J'ai tenté, de mon côté, mais chacun fait comme il veut, d'avoir une prise de parole la plus garennoise possible.

Que M. Macé soit dans son rôle de faire le procès du gouvernement, on peut le dire ainsi, je vous le laisse, vous êtes dans votre rôle.

Vous avez observé que quand j'ai pris la parole, la seule référence que j'ai faite aux gestions nationales, c'était pour dire que la droite et la gauche avaient une responsabilité commune dans l'état des finances actuel.

Je crois qu'ici, on n'est pas là pour défendre ou ne pas défendre le gouvernement, la question est qu'il y a un fait national de finances que l'on connaît, qui est ce que vous savez tous. La question n'est pas de tenter de trouver la responsabilité – de toute façon, ce n'est pas ici que nous allons trouver les responsabilités –, mais de voir ce que nous faisons une fois que nous avons fait l'analyse de ce qui existait ; c'est cela notre rôle, ce n'est pas de dire : « *Raffarin était meilleur que Fillon qui, lui-même, était moins bon que Mauroy qui lui-même était meilleur que Fabius* » ; ce n'est pas le sujet, parce que cela n'apporte rien. La question est de savoir, à partir du moment où une situation est connue, ce que nous faisons de cette situation.

Il faut m'expliquer, alors que les dotations diminuent, comment on fait pour équilibrer un budget, si ce n'est en diminuant les dépenses de fonctionnement, à moins d'augmenter les impôts. Si vous ne voulez pas augmenter les impôts, si vous observez que les dotations baissent et qu'on veut maintenir un investissement élevé, parce que tout le monde a de bonnes idées – il faut refaire le stade, le truc ; certes, on peut tout prendre –, dites-moi simplement comment on finance.

J'observe que dans le débat d'orientation budgétaire, je vous ai donné des chiffres. Un budget, ce sont des chiffres. Je n'ai pas eu beaucoup de chiffres.

**M. Conway**

Cinq jours !

**M. le Maire**

Cinq jours, Monsieur Conway ! Vous êtes conseiller municipal depuis deux ans...

**M. Conway**

Je travaille par ailleurs.

**M. le Maire**

Vous attendez cinq jours avant le Conseil Municipal du débat d'orientation budgétaire pour avoir une idée du budget que vous allez proposer à la Ville de La Garenne-Colombes ! Est-ce sérieux ? Ce n'est pas sérieux ! Un budget se travaille toute une année !

**M. Conway**

Vous n'êtes pas sérieux en disant cela ; vous ne pouvez pas dire cela.

**M. le Maire**

Vous savez très bien que le budget va arriver et qu'il faut le travailler et vous me dites : « *j'attends la convention pour réfléchir au budget* » ? Ce n'est pas sérieux !

Imaginez que de mon côté, j'aie attendu il y a une semaine ou il y a 10 jours ou 5 jours pour travailler sur le budget ! Le budget se travaille pendant 6 mois... Cela se travaille toute l'année, en réalité.

Je souhaite, quand quelqu'un dit : « *il faut refaire le gymnase machin ou la rue truc* », qu'on ne me dise pas seulement cela, mais qu'on me dise combien cela coûte, où je vais aller chercher l'argent, comment je vais l'obtenir et quelle recette je mets en face, parce qu'il n'y a rien de plus facile que de dire qu'il faut une dépense. Certes, c'est vrai, tout le monde veut faire une dépense ; dites-moi où est la recette en face.

La recette, ce sont deux possibilités que l'on peut mixer : soit lever une recette supplémentaire, et cela s'appelle un impôt ou un emprunt, soit diminuer une dépense ailleurs. Quand on me dit qu'il faut refaire le stade Pierre-Denis, je dois savoir d'abord combien cela coûte, qu'on me le dise, et où on va chercher l'argent. Le débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas que de la déclaration d'intention, ce sont des chiffres ; je vous demande d'avoir des chiffres, certes, pas de me dire que telle opération coûte 192 000 euros, la question est de savoir quelles sont les grandes masses et après, c'est au technicien de faire l'évaluation.

Imaginez, demain, que je dise : « *je voudrais que la police municipale ait 10 personnes de plus* », je sais, grosso modo, quand même, combien cela va coûter à la Ville, j'ai une idée, moi, homme politique, pas dans le détail, parce que c'est aux services financiers de la Ville et aux RH de me le préciser, mais quand je fais une proposition politique, j'ai une idée de combien cela coûte. Les propositions politiques jamais chiffrées... Bref, passons...

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

Parce que vous faites les questions et les réponses...

**M. le Maire**

Je suis bien obligé de faire les réponses, vous ne les faites pas !

**M. Conway**

Vous ne les entendez pas.

Quand vous parlez du fait qu'il y a deux solutions : soit augmenter les recettes, soit diminuer les dépenses, si vous avez bien entendu, et vous pourrez peut-être relire le compte rendu de ce Conseil, je parlais notamment des travaux de la rue Voltaire, 2,8 millions, Monsieur le Maire.

Quand vous parlez de l'autofinancement et que je parle de revenir au taux de 2008, cela voudrait dire, au lieu d'avoir un autofinancement de 4,5 millions, d'avoir un autofinancement de 4 millions.

**M. le Maire**

Je ne comprends pas.

**M. Conway**

Vous ne comprenez pas ; c'est cela le problème !

**M. le Maire**

Expliquez à l'assemblée ce que vous venez de dire, parce que moi, je ne comprends pas.

**M. Conway**

Vous avez des recettes moins des dépenses ; cela donne un autofinancement ; d'accord ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, il faut que vous appreniez... Excusez-moi, je me permets de vous interrompre. Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Conway**

Non, je vais reprendre.

**M. le Maire**

Je vous dirai après.

**M. Conway**



Quand vous avez des recettes totales – vous l’avez dit tout à l’heure – de 66 977 595 euros et que vous avez des dépenses de 61 709 409 euros, vous avez un autofinancement possible de l’ordre de 4,5 millions d’euros.

Si, en diminuant le taux des impôts, j’ai moins 500 000 euros de recettes, mon autofinancement, au lieu d’être à 4,5 millions, est de 4 millions.

Par ailleurs, quand vous parlez de diminuer les dépenses, quand vous parlez d’autofinancement, vous pouvez avoir la même capacité d’emprunt en investissant moins et en étalant les dépenses. C’est la première chose.

La deuxième, quand vous dites : « *le budget CCAS, c’est bien de se féliciter qu’il augmente, mais pourquoi ?* » M<sup>me</sup> Mangeard peut témoigner, le budget du CCAS était insuffisant, il y avait des familles qu’on ne pouvait pas aider, des cas désespérés qu’on ne pouvait pas aider.

*(M. le Maire fait un signe négatif de la tête.)*

Le Secours Populaire était noyé par les demandes de colis et on avait un budget trop serré.

Là-dessus, on ne peut se permettre, au moment d’un vote de budget, d’être sur des budgets tirés au cordeau là-dessus, surtout dans cette période.

Troisièmement, quand vous parlez du niveau national par rapport à la dette et l’emprunt, etc., il y a une différence : au niveau national, on a emprunté pour financer du fonctionnement ; au niveau de la commune, ce n’est pas le cas et, de toute façon, on ne peut pas, donc on finance de l’investissement. Le fait d’emprunter pour financer un investissement, c’est le signe de croire en l’avenir ; ce n’est absolument pas malsain comme ce que vous décrivez au niveau national.

Quatrièmement, vous me dites : les chiffres, les chiffres... J’attends toujours vos réponses sur ces chiffres de dépenses de communication ; pourquoi cela a augmenté de tant ? Vous ne me l’avez toujours pas donné. Qu’est-ce que je fais ? Je vais passer le week-end à regarder une boule de cristal ? Faites votre job, répondez quand on vous pose ces questions !

Ce soir, je vous pose la question parce que c’est abordé deux fois et vous n’avez toujours pas répondu, *quid* du quotient familial ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, on va prendre les choses dans l’ordre.

Vous êtes conseiller municipal depuis maintenant deux ans, vous faites des propositions et c’est légitime, mais permettez-moi de vous dire le plus simplement possible qu’il est temps que vous appreniez à comprendre un budget communal. Quand vous expliquez à l’assemblée que pour améliorer l’autofinancement de la Ville, on va éventuellement ne pas faire la rue Voltaire ou un autre investissement ; c’est globalement la philosophie que j’ai comprise...

**M. Conway**

Vous voyez...

**M. le Maire**

On est bien d’accord ?

**M. Conway**

Non, j’ai parlé des 2,8 millions, c’était par rapport au fait qu’on pouvait réduire l’autofinancement sans pour autant augmenter l’emprunt.

**M. le Maire**

C’est bien...

Quand vous nous dites qu’on peut améliorer l’autofinancement, éventuellement en ne faisant pas ces travaux ou en les repoussant... Je souris toujours quand on dit : « *on ne peut pas dire qu’on est contre les travaux, on les repousse* ».

Il faudrait un jour qu’on vous explique que l’autofinancement, ce sont les recettes et les dépenses de fonctionnement et vous confondez le fonctionnement et l’investissement.

**M. Conway**

Pas du tout !

Vous faites semblant de croire que je confonds !

**M. le Maire**

Monsieur Conway, je suis ravi que vous ne confondiez pas, mais dans votre discours, vous confondez !

**M. Conway**

Mais non !

**M. le Maire**

Que vous ne confondiez pas en réalité, mais que dans le discours, vous fassiez des raccourcis, je vous dis que ce que vous dites... Je suis désolé d’être entré dans une technique, mais qui est quand même élémentaire quand on est conseiller municipal ; vous parlez d’autofinancement et d’investissement ; cela n’a rien à voir.

**M. Conway**

Si, cela a à voir ! C’est absolument faux !

**M. le Maire**

Cela n’a rien à voir ! L’autofinancement est créé par la section de fonctionnement...

**M. Conway**  
Exactement !

**M. le Maire**  
Eh bien alors ?

**M. Conway**  
Après, quand vous l'affectez à de l'investissement, c'est...

**M. le Maire**  
D'accord.

Deuxième point, quand vous nous faites le coup de dire, en regardant M<sup>me</sup> Mangeard d'un air pleureur, qu'il y a des gens qu'on ne peut pas aider et qui souffrent, ce n'est pas digne ici ; nous sommes des gens responsables, ne faites pas de l'émotion !

**M. Conway**  
Je ne fais pas de l'émotion...

**M. le Maire**  
Vous faites de l'émotion ! Entre l'émotion et la raison, je préfère la raison, Monsieur Conway !

**M. Conway**  
Vous n'étiez pas là quand on en a parlé avec M<sup>me</sup> Mangeard.

**M. le Maire**  
Monsieur Conway, donnez-moi le nom des gens qu'on n'arrive pas à aider ! C'est faux !

Vous accréditez l'idée en disant qu'à La Garenne-Colombes, des gens viennent demander de l'aide et qu'on ne leur donne pas, mais c'est...

**M<sup>me</sup> Mangeard**  
Monsieur le Maire, il est répondu à toute demande. Nous aidons tous ceux qui viennent nous demander de l'aide.

**M. le Maire**  
Madame Mangeard, je termine, si vous me le permettez.

Il n'y a aucune demande qui n'est pas prise en compte, donc, s'il vous plaît, n'accréditez pas l'idée qu'il y a des gens qu'on laisse à la porte parce qu'il n'y a pas d'argent ! Ce n'est pas normal ! Ce type d'arguments, vous le gardez pour une campagne électorale, si vous voulez, et ce n'est pas très digne.

Donnez-moi le nom de quelqu'un qu'on n'a pas aidé et qui avait une difficulté. Si vraiment vous avez connaissance de cette personne, que vous êtes conseiller municipal et que vous n'êtes pas venu voir M<sup>me</sup> Mangeard ou moi, c'est que vous avez fait une faute !

**M. Conway**  
Non, je suis venu voir M<sup>me</sup> Mangeard.

**M. le Maire**  
Et M<sup>me</sup> Mangeard a refusé d'aider quelqu'un ? C'est cela, Madame Mangeard ?

**M. Conway**  
Elle disait qu'elle ne pouvait pas, parce que cela ne dépendait pas d'elle.

**M<sup>me</sup> Mangeard**  
Donnez-moi un nom, parce que là, on parle...

**M. le Maire**  
Non, pas de nom ici.

**M. Conway**  
Je ne vous le donnerai pas là ; on a les courriers à ce sujet.

**M<sup>me</sup> Mangeard**  
Vous me donnerez le nom.

**M. le Maire**  
C'est honteux ! On n'a jamais refusé d'aider quelqu'un ! Il ne faut pas exagérer !

C'est du café de commerce : « *on n'aide pas les gens* » ; cela ne veut rien dire ! Soit on a leur cas et on l'étudie...

D'ailleurs, j'ai travaillé pendant des années avec votre collègue, M. Duverger, on voyait les cas à fin du Conseil d'administration, nous regardions les noms, car en petit comité, c'est plus facile de voir les noms, alors qu'ici, ce n'est pas possible, il y a du public, tout le monde le comprendra. On n'a jamais refusé d'aider quelqu'un ! Ne me dites pas : « *il n'y a pas d'argent, on ne peut pas aider* » ; c'est honteux de dire une chose pareille ! C'est honteux !

Troisième point, le coût de l'emprunt qui permet de faire des économies, parce que c'est un peu cela...

**M. Conway**  
Vous mélangez tout, pour le coup !

**M. le Maire**

Faire de l'emprunt, m'avez-vous dit, faire de l'emprunt, ai-je entendu, c'est une dépense vertueuse, mais l'emprunt, cela fait de l'investissement, c'est pour financer de l'investissement, vous l'avez fort bien dit. Il n'a échappé à personne, j'espère, que quand on crée une dépense d'investissement, on crée du fonctionnement derrière.

La crèche que l'on va ouvrir, l'investissement, qu'on la finance ou pas par l'emprunt, certes, c'est de l'investissement, mais, demain, la crèche, il y aura des enfants dedans, des assistantes maternelles qu'il faudra payer, de l'électricité, de l'eau...

**M. Conway**

Tout à fait.

**M. le Maire**

Dire : « *l'emprunt, c'est vertueux parce qu'on ne peut financer que de l'investissement* », c'est vrai la première année, mais la deuxième année, c'est faux, et vous avez un emprunt qui court pendant 20 ou 30 ans, parce que c'est parfois 30 ans...

Simplement, dans l'emprunt, une fois qu'on a fait cet emprunt, qu'on a créé un équipement, on s'est créé aussi du fonctionnement ; l'emprunt n'est pas l'alpha et l'oméga de la vertu économique.

Je dirai qu'on discutera de tout cela, mais il est vrai que j'aurais aimé avoir au moins des chiffres globaux, que vous me disiez : « *nous pensons que le CCAS, puisque c'est tellement insuffisant, il faut l'augmenter* », mais de combien ? Dites-moi ! Je n'ai aucun chiffre. Je vous donne des chiffres et vous ne m'en faites aucun. Et pour faire quoi ?

Nous sommes dans l'abstraction totale. C'est tout le problème de ce débat d'orientation budgétaire, parce qu'il est mal prévu par la loi. L'opposition n'a aucune obligation de donner le moindre chiffre ; il suffit de dire : « *la dépense est insuffisante* ». « *C'est un peu court, jeune homme* », pourrait-on dire pour paraphraser qui vous savez. La dépense, par définition, quand on est dans l'opposition, j'entends souvent qu'elle est insuffisante. Curieusement, quand il s'agit de dire avec quoi on finance, il n'y a personne. « *Avec des marges de manœuvre* », j'entends dire ; c'est vrai, mais trouvez-les ! Vous êtes marrant, marges de manœuvre...

**M. Conway**

Vous qui voulez être concret, quotient familial ?

**M. le Maire**

Le quotient familial, je vous l'ai expliqué.

**M. Conway**

Réexpliquez !

**M. le Maire**

Nous avons une discussion technique actuellement pour trouver une solution. Je vous ai dit qu'on allait le faire.

**M. Conway**

Quand ?

**M. le Maire**

Simplement, il faut arriver à une solution qui permette de le financer.

**M. Conway**

Vous en êtes où ?

**M. le Maire**

Nous y travaillons.

**M. Conway**

Je suis dans la commission affaires scolaires, commission qui doit être en charge de cela, toujours pas de nouvelle !

**M. le Maire**

Ce ne sont pas que les affaires scolaires !

**M. Conway**

Cela va avancer, mais quand ?

**M. le Maire**

Attendez ! Vous croyez que c'est quelque chose comme cela, qui marche à la baguette et à la caserne ? Il faut travailler, ce sont des chiffres, c'est compliqué ; ce n'est pas le débat d'orientation budgétaire que vous nous avez fait aujourd'hui, qui consiste à dire qu'il faut de l'argent ; c'est plus compliqué que cela.

Monsieur Macé, vous avez la parole.

**M. Macé**

Je pense, Monsieur le Maire, qu'il ne faut pas créer de faux débats...

*(Rire de M. le Maire.)*

Permettez-moi...

**M. le Maire**

Je vous aime beaucoup !

**M. Macé**

Premièrement, je crois que personne autour de cette table n'a dit qu'il fallait augmenter les dépenses pour augmenter les dépenses. On est tous d'accord que si on demande d'augmenter les dépenses, c'est pour mener des politiques publiques. On n'a pas dit d'une manière absolue et cela n'aurait pas de sens...

**M. le Maire**

Heureusement !

**M. Macé**

... de dire qu'on augmente pour augmenter.

Dans les différents discours que l'on a entendus et que vous avez entendus, il n'y a pas eu du tout qu'il faut augmenter pour augmenter ; cela n'a pas de sens et on est bien d'accord de ce point de vue.

**M. le Maire**

Si, vous l'avez dit.

**M. Macé**

Quand vous nous dites que nous ne donnons pas de chiffres, je vous ai interrogé sur où on en est sur un certain nombre de dossiers qui étaient chiffrés par vous.

Quand vous parlez du gymnase Pierre-Denis, quand on a vu des plans, on avait vu un plan de financement, avec des recettes, provenant du Conseil général, entre autres. Nous n'avons rien inventé ; cela nous a été présenté. Je vous ai juste demandé où nous en étions sur ce dossier dont nous n'entendons plus parler depuis deux ans. Je pense que c'est une demande légitime et ce n'est pas la peine de dire : « *vous ne présentez pas de chiffres* », puisque les chiffres, sur l'opération Pierre-Denis, vous les connaissez comme moi.

Sur ce point, pareil, pas de faux débats...

**M. le Maire**

Pouvez-vous me les rappeler, puisque vous les connaissez comme moi ?

**M. Macé**

Il me semble, parce que je suis comme vous, je peux avoir une mémoire qui commence à être de plus en plus défaillante...

**M. le Maire**

Beaucoup moins que moi !

**M. Macé**

... l'âge avançant, année après année.

**M. le Maire**

Vous êtes beaucoup plus jeune, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Non, c'est l'inverse, c'est vous qui êtes plus jeune que moi.

*(Rire de M. Macé.)*

**M. le Maire**

C'était pour vous le faire dire.

**M. Macé**

Il me semble que sur le coût du gymnase, on était sur une enveloppe entre 4 et 5 millions, j'ai ce chiffre en tête, mais avec un plan de financement connu du Conseil général et, entre autres, vous devez bien vous souvenir, j'imagine, de l'opération dans son détail qui ne concernait pas que le gymnase Pierre-Denis.

Nous vous avons demandé où nous en étions.

Quand vous nous dites : « *emprunter, c'est, après, des dépenses de fonctionnement* », nous sommes tous d'accord, sauf que le mérite d'un certain nombre d'opérations d'investissement est de pouvoir maîtriser, voire de diminuer, des dépenses de fonctionnement, qui ne vont pas disparaître d'un coup de baguette magique, parce qu'il y en aura toujours, on est bien d'accord là-dessus, mais qui vont pouvoir, dans un certain nombre de domaines, vu qu'on a investi, avec les technologies d'aujourd'hui, les diminuer...

**M. le Maire**

C'est rare, mais c'est vrai.

**M. Macé**

C'est cela l'intérêt de faire aussi des opérations d'investissement qui nous permettent de maîtriser les dépenses de fonctionnement futures. Je pense que c'est un cycle vertueux en termes de dépenses publiques, quand on a un équipement vieillissant, qu'on sait très bien que, de toute façon, sa rénovation coûterait cher et qu'on dépense beaucoup en fonctionnement parce qu'il n'est pas adapté aux technologies d'aujourd'hui pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

C'est pareil, il ne faut pas être dans l'absolu en disant qu'on va créer obligatoirement une augmentation considérable des dépenses de fonctionnement ; c'est les maîtriser qu'il faut absolument faire et des techniques, aujourd'hui, en investissement, le permettent ; c'est ce qui est intéressant.

C'est ce que je vous ai dit en particulier dans un programme d'économie d'énergie. J'ose imaginer, par rapport aux chiffres, que le directeur des services techniques qui est présent de la salle doit connaître, parce qu'une étude a été, en partie, menée sur les bâtiments

municipaux, la situation de chaque bâtiment et donc des travaux à réaliser. J'imagine que ce sont des éléments connus. À la limite, qu'il nous donne l'étude et nous regarderons et arriverons avec des chiffres, si vous le souhaitez ; ce sont des chiffres connus. Je pense que là-dessus, pas de faux débats non plus...

*(Sourire de M. le Maire.)*

Juste un dernier point, parce que vous êtes un peu de mauvaise foi quand même sur cette question...

**M. le Maire**

Venant de vous, c'est intéressant. Vous êtes spécialiste !

**M. Macé**

Vous savez très bien que l'opposition n'est pas en possibilité de travailler avec les services directement pour demander un certain nombre d'éléments, ce qui est votre cas et ce qui est normal. Ne nous demandez pas ce que nous ne pouvons pas faire pour, ensuite, construire un budget.

J'imagine que quand vous construisez le budget, les services arrivent, parce que vous l'avez demandé, avec des éléments chiffrés, qui vous permettent, ensuite, de nous faire les propositions que vous faites à l'assemblée communale. Ne renversez pas. C'est facile, vous avez cette possibilité-là. Que je sache, nous ne l'avons pas, mais si vous nous la donnez, je suis preneur.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Je ne vous demande pas de chiffrer le budget, mais d'avoir des idées globales, de marges\* de manœuvre générales.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Si je comprends bien, le fait que vous n'inscriviez pas dans le débat d'orientation budgétaire une somme, fut-elle estimée, pour le quotient familial veut dire que vous estimez que ces travaux très compliqués vont prendre encore l'exercice 2010 ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, où avez-vous vu que rien n'était inscrit dans le budget de La Garenne-Colombes ?

**M. Conway**

Je vous demande, parce que vous n'en parlez pas. Je vous ai posé la question et vous me répondez que c'est très compliqué.

J'en déduis que si c'est très compliqué, c'est tellement compliqué que vous ne l'avez pas inscrit dans vos orientations budgétaires.

**M. le Maire**

Eh bien vous le verrez lors du budget dans un mois.

**M. Conway**

D'accord.

C'est de la transparence.

**M. le Maire**

Bien entendu. C'est de la méticulosité sur les chiffres ; je n'annonce pas des choses que je ne suis pas capable de vous donner aussi précisément que vous le souhaiteriez.

Mes chers collègues, on prend acte et nous passons au point suivant qui est l'augmentation de la subvention CCAS.

### **1.9 - Augmentation de la subvention au CCAS - exercice 2009.**

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Mes chers collègues, lors du budget primitif 2009, nous avons accordé au CCAS une subvention de 488 100 euros. Et pour l'équilibre du budget, le CCAS comptait sur le remboursement par l'URSSAF d'une partie des charges sociales, pour un montant... il y avait un trop-perçu pour un montant de 192 500 euros.

Donc, pour l'équilibre de ce budget, nous nous proposons de substituer cette recette par une augmentation de la subvention Ville à hauteur de 192 500 euros, ce qui mène la subvention totale d'un montant de 640 600 euros.

**M. le Maire**

Merci, Madame Mangeard.

Des remarques particulières ? Deux !

Comme vous voulez !

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

C'était juste une question : ce trop-perçu des charges sociales, cela concerne quelle année ?

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Il y a eu en 2008 un audit de la société Ecofinance qui est remonté – comme ils remontent généralement – à trois ans. Cela concernait 2006, 2007 et 2008. Nous avons eu un remboursement pour les années 2006 et 2007 de 250 961 euros et nous attendions, payables en 2009 pour l'année 2008, les 192 500 euros qui n'ont pas encore été versés. Je pense qu'ils seront versés en 2010.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Ce que vous nous proposez, Madame Mangeard, ce soir, c'est tout simplement de substituer une recette que vous aviez prévue, celle que vous venez d'évoquer, par un versement complémentaire du montant correspondant à la subvention de la Ville. Donc, en fin de compte, ce soir, vous n'augmentez pas le budget du CCAS – on est bien d'accord ? –, vous substituez une recette par une autre.

Comme nous n'avons pas voté au budget primitif les éléments qui concernaient les subventions, dont celles du CCAS, nous voterons toujours contre, parce qu'on est toujours dans la même situation, sur le budget du CCAS.

Je voulais donner une explication pour que ce soit clair entre nous.

**M. le Maire**

C'est très logique.

Merci infiniment.

Nous passons au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Merci.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

**1 abstention :** M. CONWAY

**M. le Maire**

Point suivant : le FIJ.

## II - Services à la population

### Espace Insertion

#### 2.1 - Convention relative à la délégation de la gestion administrative des aides financières individuelles du Fonds d'Insertion des Jeunes.

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Non, la convention.

**M. le Maire**

Oui, le FIJ, le fonds d'insertion des jeunes.

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Oui, c'est le FIJ, excusez-moi !

**M. le Maire**

Oui, il faut savoir parler en acronyme, Madame Mangeard !

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Le FIJ, le fonds d'insertion des jeunes – je vais essayer d'être brève – est un dispositif départemental géré par le Conseil général des Hauts-de-Seine, qui s'adresse à un public de 16 à 25 ans habitant les Hauts-de-Seine, français ou étrangers en position régulière, et qui, en fait, favorise l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

Il peut revêtir deux formes : ou une forme individuelle d'aide financière, ou une forme d'accompagnement collectif, mais là, nous ne sommes pas concernés par l'accompagnement collectif.

Au niveau de l'aide individuelle, il revêt deux formes : ou des secours temporaires pour faire face à une situation d'urgence, qu'elle soit d'hébergement, qu'elle soit même alimentaire ou de transport, ou alors la réalisation d'un projet d'insertion, par des formations, par des stages, etc.

Donc, cette aide financière est attribuée pour une durée maximum de six mois. Elle peut être réexaminée à la fin de chaque année civile, après naturellement le réexamen de la demande d'aide du demandeur. Cette demande d'aide est examinée dans le cadre de ce que l'on appelle la convention d'insertion... c'est la convention locale... non, la convention locale d'insertion des jeunes...

**M. Dubois**

Commission !

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Oui, commission locale d'insertion des jeunes, qui regroupe plusieurs partenaires. Il y a :

deux représentants du Département, c'est-à-dire de la CVS et de l'ASE, qui est l'aide sociale à l'enfance,

deux représentants de la commune, qui peut être le maire ou le représentant des solidarités ou de la jeunesse et des centres de loisirs.

je crois, un représentant de la mission locale, qui est un référent social, qui reçoit les demandes dans un premier temps,

la protection judiciaire de la jeunesse

et la CAF qui distribue également des secours.

Ce versement est effectué normalement par le Département mais le Département peut prévoir la délégation à une commune de la gestion administrative de cette aide financière individuelle. Donc, le Conseil général veut établir un partenariat avec la commune de La Garenne-Colombes sous forme de convention. Cette convention définit les modalités de cette délégation, de la gestion administrative, ainsi que l'organisation de la commission locale d'insertion des jeunes. Elle fixe également les engagements respectifs du Conseil général et de la commune quant à l'exercice de cette compétence au sein du FIJ, dans le respect de son règlement intérieur.

Conformément à l'article de la convention qui est disponible en mairie, la commune concernée peut donner la mise en œuvre du dispositif au CCAS, ce qui a été fait pour la Ville de La Garenne-Colombes.

Au terme de cette convention, qui a une durée de trois ans et remboursement à n+1, donc la quatrième année, la commune s'engage à reverser un tiers du montant total des aides accordées aux jeunes Garennois au Conseil général. Donc, elle reverse un tiers.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver cette convention relative à la délégation de la gestion administrative des aides financières du FIJ d'une durée de trois ans et d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents.

Merci.

**M. le Maire**

Merci, Madame Mangeard.

Y a-t-il des questions particulières ?

Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Madame Mangeard, pourriez-vous nous indiquer pour l'année 2009 combien de demandes ont été déposées et combien ont été reçues ? Dans quelles conditions ?

Merci.

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Je crois que, pour l'année, on a eu un total d'une quinzaine de demandes.

**M. Dubois**

Douze.

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Douze dossiers :

- neuf présentés par la CVS pour 4 600 euros,
- deux présentés par la Caisse d'allocations familiales pour 3 050 euros, dont aide alimentaire 500, formation 1 200, logement 1 350
- et une présentée par la Mission locale pour une aide alimentaire de 200 euros.

Effectivement, M. Dubois a raison, il y a douze dossiers qui ont été examinés pour un montant total de 7 850 euros.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des remarques ? Pas d'autres ?

C'est bon, Mademoiselle Naturel ?

Très bien, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**35 voix pour :            unanimité**

C'est un très beau projet que M<sup>me</sup> Mangeard et M. Dubois vont mener, avec un financement important, vous l'avez compris, du Conseil général, à deux tiers.

**2.2 - Convention entre les Villes de La Garenne-Colombes, de Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour l'année 2010 relative au fonctionnement de « l'espace insertion ».**

**M. le Maire**

Il y a un mois, nous avons adopté la convention quadripartite avec le Département, les deux Villes et le CCAS, pour le dispositif de l'espace insertion, suite à la mise en place du RSA. Cette fois-ci, je vous propose une convention entre la Ville de La Garenne-Colombes et Bois-Colombes pour mutualiser les dépenses de fonctionnement, en particulier de personnel.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarques ? (*Non.*)

Donc, on paie chacun et les investissements sont... Cette convention dispose que les investissements sont décidés mutuellement. Enfin, évidemment, le recrutement est piloté par La Garenne-Colombes.

Pas de remarques ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

**35 voix pour : unanimité**

*État-civil, Affaires générales*

**2.3 - Recensement rénové de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs pour l'enquête 2010.**

**M. le Maire**

Vous savez que le grand soir du recensement, comme on faisait il y a quelques années, avec toute la population que l'on recensait, tout le monde en parlait, c'est fini et que l'on recense la population par tranches. Nous avons besoin pour cela de gens qui connaissent La Garenne-Colombes, ont le savoir-faire, la ténacité et le bon sens pour faire ce travail difficile.

Je vous propose de fixer la rémunération des agents, des six agents recenseurs, selon les chiffres qui vous sont donnés là. L'idée est que nous introduisons des paliers dans la rémunération forfaitaire, puisque, en fonction du nombre de domiciles visités et du taux de réalisation des domiciles que nous avons fixés aux agents, eh bien, ils auront une rémunération qui augmentera ou baissera.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Madame Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Juste une question : ce seront toujours des agents communaux qui s'occuperont de ce travail ?

**M. le Maire**

Ce n'est pas une obligation, bien entendu, mais l'idée générale est effectivement de favoriser ceux parmi les agents qui souhaitent avoir un complément de salaire. Donc, c'est effectivement la priorité que nous donnons à cette affaire.

Pas de remarques particulières ? Pas de questions ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**35 voix pour : unanimité**

**III - Direction Jeunesse, Culture et Sports**

**3.1 - Modification de la convention de mise à disposition du gymnase du collège Les Champs-Philippe, par le Conseil général des Hauts-de-Seine à la Ville de La Garenne-Colombes.**

**M. le Maire**

Vous savez que nous avons participé au financement du nouveau gymnase et je vous propose de signer une convention avec le Conseil général pour pouvoir utiliser, hors temps scolaire, ce gymnase ; une convention qui est mise à disposition pour cinq ans, renouvelable une fois. C'est un investissement Ville, qui va permettre à la Ville de bénéficier d'un nouveau gymnase tout à fait moderne aux Champs-Philippe.

Des questions ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Quel est le montant ?

**M. le Maire**

1,5 million.

Pas de questions ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**35 voix pour : unanimité**

Donc, un nouveau gymnase à La Garenne-Colombes. Vous voyez, pour 1,5 million, cela vaut le coup, finalement, ce n'est pas très cher.



**3.2 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'organisation du centenaire de La Garenne-Colombes dans le cadre des festivités garennoises de juin 2010.**

**M. le Maire**

Ce point, c'est que l'on vous propose de m'autoriser à demander au Conseil général une subvention, la plus grande possible, bien entendu : 10 % d'une somme de 279 000, ce qui doit nous faire aux alentours de 27 000 euros maximal. Je ne vous cache pas qu'il y a peu de chances que nous obtenions les 27 000 euros, n'est-ce pas, Monsieur Perret, mais on va les demander, si vous m'autorisez à les demander au Conseil général.

Vous êtes d'accord ? On peut demander de l'argent au Conseil général ? Personne n'est contre ?

**35 voix pour :**            *unanimité*

On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**3.3 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'opération 2010 « une ville, un sport, un champion ».**

**M. le Maire**

Tout le monde connaît Clavel Kayitare, multi-champion olympique handisport. Nous avons permis aux animations sportives organisées par la Ville de bénéficier des services et du parrainage de Clavel Kayitare, qui est donc athlète de haut niveau.

Je vous propose de reconduire l'opération et de tenter de bénéficier d'une subvention de 10 % du budget global des manifestations. C'est-à-dire que l'on met au contact les jeunes Garennois avec Clavel, qui est un sportif de très grand niveau et, en plus, un homme extrêmement sympathique, qui a une richesse humaine tout à fait indéniable. Je crois que c'est un excellent exemple pour la population.

Je me tourne vers Jean-François Dransart qui gère cette affaire.

C'est un bénéfice considérable pour la Ville. Il faut, je crois, favoriser cette opération : le Cross des écoles, le parcours athlétique, le Triathlon et la course sur routes des écoles pendant les fêtes de La Garenne-Colombes. C'est chaque fois plusieurs centaines de participants. En cumulé, on doit être à 4 000 participants. Évidemment, ce sont souvent les mêmes que l'on retrouve, mais 4 000... ! 4 000 participants ! Pour un budget de 27 000 euros.

Je vous propose de demander 10 % de 27 000 euros.

Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Donc, on vote. Pas d'abstention ? Personne n'est contre ?

**35 voix pour :**            *unanimité*

Tout le monde est pour. Merci.

**3.4 - Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Photo-Club de La Garenne-Colombes ».**

**M. le Maire**

Vous savez que le photo-club fait partie des associations traditionnelles de La Garenne-Colombes, d'une grande qualité, et qui reçoit une subvention annuelle. Il se trouve que, dans le cadre du centième anniversaire de La Garenne-Colombes, et qui est aussi le cinquantième anniversaire du photo-club, Jean-Pierre Hervo, qui est membre du Conseil d'Administration, me confirmera que ce sont bien les 50 ans, non pas de Jean-Pierre Hervo, mais...

**M. Hervo**

Hélas !

*(Rires.)*

**M. le Maire**

... du photo-club ! Et je vous propose de voter 3 000 euros au photo-club pour organiser sa participation au centenaire et à ses 50 ans, qui sera d'une grande qualité.

Pas de remarques ? Pas de questions ?

Jean-Pierre Hervo ne prend pas part au vote, puisqu'il va quasiment toucher personnellement ces 3 000 euros, en tant qu'administrateur !

Il ne va pas changer de voiture, Monsieur Perret, parce que, avec 3 000 euros, on n'a plus rien !

*(Rires)*

Pas de remarques ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**34 voix pour :**    *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,*

*Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND,*

*Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL., MM. FOULIARD, CONWAY.*

*M. Hervo ne prend pas part au vote.*

#### IV - Services techniques

##### Urbanisme

#### 4.1 - Déclassement des parcelles ouvrages publics communaux cadastrés 106, 199 et 200, sis 29 - 33, rue de l'Aigle.

##### M. le Maire

Vous savez que, dans cette affaire, nous avons construit sur la parcelle du CTM ; il y a eu une modification de parcelle... enfin, plutôt un détachement d'une parcelle qui nous a permis de construire l'école Jerphanion et qui fonctionne, comme vous le savez, depuis quelques semaines maintenant : la rentrée. Et sur la seconde parcelle, nous allons construire, au 30, rue de l'Aigle - 31, rue de l'Aigle - 38, rue de Plaisance, un ensemble immobilier avec un immeuble d'habitation mais aussi et surtout – je dis « surtout » parce que cela nous intéresse tous, là, évidemment – une maison de retraite médicalisée.

Cette maison de retraite médicalisée, située en plein centre de La Garenne-Colombes, sera construite par un groupement et gérée par la société ORPEA, qui est une société très connue en matière de gestion de maisons de retraite. D'ailleurs, je ne crois pas me tromper en vous disant que c'est aussi ORPEA, ou tout au moins CLINEA, qui est la maison mère, qui gère déjà la clinique Villa Marie-Louise, Avenue Foch. Donc, il y a un *continuum* et c'est bien dans une ville d'avoir ces deux étapes parfois dans la prise en charge de patients.

Nous avons donc... Je vous demande à la fois de prendre acte de la désaffectation des parcelles 29 - 33, rue de l'Aigle, cadastrées 106, 199 et 200 et approuver leur déclassement du domaine public communal et, par voie de conséquence, leur intégration au domaine privé de la commune, ce qui nous permet de les rétrocéder – quand je dis « rétrocéder », vous avez bien compris qu'il s'agissait de les vendre – au groupement Les Nouveaux Constructeurs et ORPEA.

La promesse d'achat a été signée le 10 juillet 2009, donc, pour un prévisionnel de 8 548 mètres carrés, suite aux dernières adaptations du projet dont 5 548 mètres carrés, donc la très grande majorité, sont affectés à l'EHPAD. La maison de retraite comptera 103 lits et 10 places d'accueil de jour.

Est-ce que vous avez des questions sur ce projet, ce très beau projet pour La Garenne-Colombes ?

*(M. Hervo lève la main.)*

Monsieur Hervo ?

##### M. Hervo

Je voudrais simplement ajouter une information complémentaire : c'est que cette approbation du déclassement déclenche une clause contractuelle de la promesse de vente qui correspond au versement de 10 % du prix de vente, soit un peu plus de 900 000 euros au budget communal.

##### M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Hervo.

Pas de remarques ? Pas de questions ?

On passe au vote ? Qui est contre ? 4 contre. Ce n'est pas bien de voter contre une maison de retraite !

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. 31 voix.

**31 voix pour :** *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY.*

**4 voix contre :** *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.*

Donc, logiquement, livraison de la maison de retraite dans... combien de temps ?

Trois ans ?

##### M. Hervo

Deux ans et demi.

**M. le Maire**

Deux ans et demi. C'est bien, deux ans et demi, cela passe vite.

**4.2 - Autorisation de déposer un permis de démolir sur les parcelles communales cadastrées n° 106, 199 et 200, sises 29-31-33, rue de l'Aigle.**

**M. le Maire**

C'est ce que je viens de vous dire. À partir du moment où on déclasse, on vend et on réalise une maison de retraite. Avant de la construire, la maison de retraite, il faut casser les bâtiments qui sont sur place. Donc, autorisation de démolir. Et puis, évidemment, il ne sera délivré qu'après désaffectation et déclassement des emprises communales.

Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

**4.3 - Autorisation de déposer une déclaration préalable sur les parcelles 106, 198, 199, 200 et 201, sises 29-31-33, rue de l'Aigle – 38, rue de Plaisance.**

**M. le Maire**

Vous savez que, le 5 février 2008, nous avons créé un lotissement deux lots.

Le premier lot, c'est 2 350 mètres carrés par la future école Jerphanion, qui est aujourd'hui construite ; à l'époque, 8 000 mètres carrés pour la fameuse maison de retraite et l'immeuble. À l'issue de la consultation qui a été faite, on s'aperçoit qu'on a la possibilité de faire la maison de retraite et la maison d'habitations en gonflant un peu la maison de retraite et en passant à 8 548 mètres carrés ; on est un peu dans le chiffre.

Je vous propose de tirer les conséquences de ces évolutions et de la lotir, et d'actualiser la SHON prévisionnelle au lot 2, donc la parcelle dont nous venons de parler, à 8 600 mètres carrés pour avoir un peu de marge par rapport aux 8 548 mètres carrés. S'il y avait 30 mètres carrés en plus, il faudrait pouvoir quand même construire.

Dexia, qui est l'emphytéote de Jerphanion, a donné son accord puisque, évidemment, ils étaient concernés, c'était un acte commun.

Donc, je vous propose à la fois d'abroger la décision du Conseil du 24 septembre 2007 autorisant une demande de déclaration d'aménagement préalable, dire que l'abrogation prendra effet à la date de délivrance de la nouvelle déclaration et m'autoriser à déposer une nouvelle déclaration préalable, avec un lot 1 à 2 350 mètres carrés, c'est ce qui a été réalisé, et un lot 2 à 8 600 mètres carrés, ainsi que la création d'un espace paysager et l'aménagement d'une voie d'accès à l'école publique à partir de la rue Plaisance. Autrement dit, on pourra parvenir à l'école directement de la rue Sartoris par l'intermédiaire du porche et l'immeuble de la maison de retraite sera séparé de l'école par un espace public, une placette qui sera ouverte, par définition, au public.

Des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais que vous nous rappeliez le nombre de logements, comme maintenant on en est à la déclaration préalable, le nombre de logements prévus par Les Nouveaux Constructeurs et est-ce que Les Nouveaux Constructeurs vous ont indiqué le prix de vente au mètre carré de ce qu'ils proposeront ?

**M. le Maire**

Monsieur Hervo ?

Sur le nombre d'abord, je peux vous indiquer la surface et, évidemment, le nombre sera modifié en fonction de la commercialisation. C'est habituel.

Sinon, sur le prix de commercialisation, on ne le sait pas, par définition ; c'est une société privée, ils achètent et ils vendent au prix qu'eux-mêmes fixent.

**M. Hervo**

Quant au nombre de logements définitifs, on le saura au dépôt du permis de construire ; aujourd'hui, il n'est pas complet. En fait, on le saura à la fin de la commercialisation. Vous savez bien qu'en cours de commercialisation, un promoteur répartit ses nombres

d'appartements en fonction des acquéreurs. Donc, c'est la quarantaine que nous connaissons depuis l'origine, on n'a pas d'informations plus précises.

**M. le Maire**

En revanche, on les aura dès que le PC sera déposé, oui.

Et encore, on les aura sur le PC avec la possibilité de PC modificatif. On le voit très bien, la difficulté aujourd'hui de commercialisation des immeubles fait que là où ils veulent faire un 5 pièces, finalement, ils commercialisent un 2 pièces et un 3 pièces. Donc, tout cela n'est que très indicatif.

On a voté ou pas ? On va voter. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

Vous avez voté contre la maison de retraite, *de facto* ?

**M. Macé**

Vous connaissez pourquoi.

**M. le Maire**

Oui, pour le CTM.

**M. Macé**

Voilà, on ne va pas revenir sur la question.

**M. le Maire**

Oui, mais *de facto* contre la maison de retraite.

**M. Hervo**

(Hors micro.)

**M. le Maire**

C'est ton côté...

**M. Hervo**

Sordide !

**M. le Maire**

... très sordide !

**M. Macé**

Je n'ai pas entendu.

**M. le Maire**

Vous ne l'avez pas entendu ? Il m'a dit : « Et ils ont voté contre les 13 millions de recettes. » Et à cela, je lui ai dit : « C'est ton côté sordide ! »

(Rire de M. Hervo.)

Il est comme cela, Jean-Pierre ! Les sous, c'est quelque chose !

#### **4.4 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe – Lancement de la procédure conjointe d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative et d'enquête parcellaire correspondante.**

**M. le Maire**

L'idée est la suivante, mes chers collègues. Vous connaissez, évidemment, tous l'opération de ZAC de Champs-Philippe, qui ne sera pas modifiée, je le rappelle, malgré l'EHPAD et tout le débat de la dernière fois. Et c'est tellement vrai que nous continuons à nous en occuper.

Et pour tout à fait s'en occuper, eh bien, nous allons vous demander d'ajouter un certain nombre de parcelles à la déclaration d'utilité publique parce que, dans la première DUP, il manquait un certain nombre de parcelles.

Alors, pourquoi manquaient-elles ? Elles manquaient pour plusieurs raisons.

Soit parce que, tout simplement, elles avaient été oubliées parce que le parcellaire est un petit peu compliqué, je ne vous le cache pas, dans certains endroits aux Champs-Philippe : Marcelline-Binet ; il manquait un petit morceau de Marcelline-Binet. C'est très à la marge.

Elles manquaient aussi parce qu'un certain nombre de projets plus importants n'étaient pas dans la DUP ; je pense particulièrement à l'espace vert situé au sein de La Sablière, vous voyez : les immeubles en meulière en face de la salle des fêtes. Va être réalisé un jardin public entre les immeubles et nous avons besoin d'avoir la totalité de l'emprise du futur jardin dans la DUP, ce qui n'était pas le cas, ce que je vous propose d'intégrer.

Donc, cela ne modifie, en réalité, rien au projet. Cela ne nous donne que les possibilités de réaliser le projet qu'on vous a déjà promis.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Oui, Monsieur Conway, vous avez la parole.

**M. Conway**

Est-ce que vous pourriez mettre à l'écran la carte avec les parcelles concernées ?

**M. le Maire**

Vous l'avez ou pas ?

**M. Sire**

Non.

**M. le Maire**

En fait, moi, je l'ai vu à l'écran...

**M. Conway**

Monsieur Sire, si vous voulez, c'est là-dessus.

*(M. Conway remet une clef USB à M. Sire.)*

**M. le Maire**

Ah ! Eh bien, voilà ! Vous l'avez ? Vous êtes allé la photocopier ? Vous allez voir, c'est difficile à lire. À l'écran, cela va être compliqué à lire. Allez-y !

**M. Conway**

Il est tout neuf et il n'y a pas de virus !

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Si le truc s'arrête, cela signifie que la clef de M. Conway n'est pas aussi ... qu'il le disait.

**M. Conway**

Et j'irai voir un certain commerçant rue Voltaire pour l'attraper !

**M. le Maire**

Allons-y ! Je pense qu'à l'écran, ce n'est quand même pas terrible.

Vos questions portent sur quelles parcelles ?

**M. Conway**

Cette carte est très bien faite puisqu'on voit en jaune les différentes parcelles.

**M. le Maire**

Moi, je l'ai en vert !

**M. Conway**

Il y en a certaines qui m'interpellent parce que, dans la liste... dans la déclaration d'étude préalable et dans l'état de cessibilité et sur le plan, il y a des parcelles qui...

Alors, c'est le suivant.

Voilà !

**M. le Maire**

Lesquelles ?

Oui, mais on devrait y arriver.

**M. Conway**

Si vous voulez, vous avez des parcelles...

**M. le Maire**

Quelle rue ? Dites-nous la rue.

**M. Conway**

Dans le rapport, ...

**M. Hervo**

Attendez ! D'abord, Monsieur Conway, il convient de savoir si vous parlez du périmètre de la DUP ou de l'enquête parcellaire. Ce n'est pas la même chose !

**M. Conway**

Je parle des ...

**M. le Maire**

Il va le dire !

**M. Conway**

... des jaunes, donc c'est de l'enquête parcellaire. C'est ce que vous allez inclure en plus dans la déclaration d'utilité publique.

**M. Hervo**

Non, cela n'a rien à voir. Non.

**M. le Maire**

C'est la pièce complémentaire de la DUP.

**M. Hervo**

Ce que l'on a inclus dans la DUP, c'est la modification du périmètre de la DUP.

**M. Conway**

Pardon ?

**M. Hervo**

C'est la modification du périmètre de la DUP.

**M. Conway**

Vous ne parlez pas dans le micro. Du coup, je vous entends mal.

**M. le Maire**

C'est indiqué dans le rapport.

**M. Hervo**

Les parcelles incluses dans la DUP sont celles qui figurent sur le plan de périmètre de la DUP, ce n'est pas l'enquête parcellaire.

**M. Conway**

C'est ?

**M. Hervo**

Ce n'est pas l'enquête parcellaire, c'est autre chose.

**M. Conway**

D'accord, mais quand vous avez ces parcelles qui sont coloriées en jaune, vous avez sur la légende... Attendez ! Je vais le reprendre. Vous avez sur la légende : c'est marqué « emprises complémentaires à la DUP ».

**M. Hervo**

Oui, c'est bien cela.

**M. Conway**

On est bien d'accord ?

**M. le Maire**

Oui.

**M. Conway**

Donc, ma question, elle porte là-dessus.

**M. Hervo**

On est d'accord. On vous écoute.

**M. le Maire**

Allez-y ! Quelle rue ?

**M. Conway**

Donc, j'ai bien compris par rapport au secteur Nord, par rapport au jardin et à la tour.

Sur le secteur Sud, vous évoquiez, dans le rapport, le fait que ce sont des morceaux de copropriété pour la majorité, mais là-dessus, il y a deux lots, deux parcelles qui attirent mon attention.

La première, c'est la D31, donc c'est celle qui est quasiment à l'angle de la rue Jules-Ferry et Pasteur et qui, sur un plan précédent, faisait partie des bâtis qui ne devaient pas être détruits. Donc, si vous prenez...

**M. le Maire**

Jules-Ferry et Pasteur, il n'y en a pas là. C'est rue des Champs-Philippe ?

**M. Conway**

C'est à l'angle. Oui, c'est rue des Champs-Philippe, Jules-Ferry et Pasteur.

**M. le Maire**

Oui, au coin de Champs-Philippe et Jules-Ferry. D'accord.

**M. Conway**

C'est un peu plus loin dans Champs-Philippe.

**M. le Maire**

En face du square, presque.

**M. Conway**

C'est juste à côté d'un de nos éminents conseillers municipaux.

**M. le Maire**

C'est le fond de parcelle.

**M. Hervo**

Je vous réponds très précisément. Ce bâtiment était prévu conservé, il est toujours prévu conservé. L'extension de DUP concerne le jardin arrière de cette propriété sur lequel nous souhaitons nous réserver le droit d'établir une convention de cour commune permettant de construire sur la rue Jules-Ferry un bâti qui se raccorde harmonieusement avec le bâtiment existant. Sinon, ce sera un bâtiment sans fenêtres parce qu'il va plonger dans le jardin du voisin.

**M. Conway**

Parce que ce n'est précisé absolument nulle part dans les rapports...

**M. Hervo**

Non, c'est un document purement... c'est une mise en forme purement administrative, tout cela, purement juridique.

**M. le Maire**

Le projet ne change rien. Le projet ne change pas.

**M. Hervo**

Il n'y a aucun changement, c'est purement opérationnel.

**M. Conway**

La deuxième, c'est la D148 qui, elle, était prévue d'être démolie.

**M. le Maire**

La départementale 148.

**M. Hervo**

Laquelle est-ce ?

**M. le Maire**

C'est laquelle ? Quelle rue ?

**M. Conway**

La rue Jules-Ferry tout à fait au bout, un peu plus haut.

**M. Hervo**

Jules-Ferry Bleuet ?

**M. Conway**

Voilà, là.

**M. Hervo**

Cela devait être une de ces parcelles qui avaient été oubliées à la suite d'une...

**M. le Maire**

Elle a toujours été présentée comme étant construite.

**M. Hervo**

Elle a toujours été dans les schémas organiques de la ZAC.

**M. le Maire**

Dès le premier plan, elle apparaît.

**M. Conway**

Oui, celle-là, elle apparaît.

**M. le Maire**

Oui, dès le premier plan, donc ce n'est pas une nouveauté. C'est une régularisation.

**M. Conway**

Je ne comprenais pas pourquoi elle avait été oubliée.

**M. le Maire**

Parce qu'elle avait été oubliée.

**M. Conway**

Autant des bouts de copropriété, je comprends ; là, je me posais la question.

**M. le Maire**

Allez-y ! Ensuite ?

**M. Conway**

Ensuite, j'avais donc dans la... J'avais la question sur Gecina. Là, pour le coup, je ne comprends pas, et je pose bêtement la question. Gecina, sur cette parcelle, donc sur ce plan, n'apparaît pas comme étant à déclarer dans la DUP. Donc, vous dites, à un moment donné, elle est dans la ZAC et elle participe au financement de la ZAC et, dans certains plans, elle ne fait pas partie... enfin, on ne voit pas de projet dessus et là, aujourd'hui, je ne comprends pas que Gecina soit passée... En fait, par quel mécanisme Gecina est passée au travers de cette déclaration d'utilité publique ?

**M. Hervo**

Il ne doit y avoir déclaration et procédure d'utilité publique que lorsqu'une collectivité publique, quelle qu'elle soit, envisage d'acquérir une parcelle.

Je parle sous le contrôle d'un éminent DGS présent dans cette salle, en l'absence d'une autre pour cause de maladie ou de problèmes personnels !

Donc, il n'y a procédure de déclaration d'utilité publique que lorsqu'une collectivité ou l'État envisage d'acquérir. Bien !

Au départ de l'opération de ZAC, il n'était pas question que Peugeot envisage de s'en aller et nous n'avions pas inclus cette parcelle dans le périmètre de ZAC mutable. L'histoire a évolué différemment et Peugeot a souhaité partir ; et Peugeot a traité directement, de particulier à particulier, avec Gecina pour vendre sa parcelle et Gecina nous a proposé un programme de réalisation qui convenait. Donc, c'est une opération de transfert de propriété qui est purement privé, de privé à privé, donc qui ne passe par aucune procédure d'utilité publique, puisque la puissance publique, en l'occurrence la Ville dans cette affaire, n'a rien acquis ni cédé. Par contre, étant en périmètre de ZAC, effectivement, le constructeur se trouve, réalisant sur son propre terrain, assujéti au versement de la taxe contributive aux équipements collectifs de la ZAC.

Je vous accorde que ce n'est pas d'une grande simplicité.

**M. Conway**

Je voulais venir ensuite au principe même de cette DUP qui repose la question, comme vous le dites dans la notice explicative, page 8 : « *Au cas où un accord amiable ne pourrait intervenir, une procédure d'expropriation doit pouvoir être mise en œuvre. C'est pourquoi il est nécessaire que les acquisitions restant à réaliser concernant les parcelles mentionnées au chapitre 6 de la présente notice, ainsi que les travaux d'aménagement indispensables à la réalisation de la ZAC des Champs-Philippe soient déclarés d'utilité publique.* »

Donc, pour moi, le sujet majeur de ce soir, c'est, à mes yeux, celui de l'expropriation, avec une attention particulière portée sur la manière dont cela est mené et les critères à utiliser pour l'évaluation d'indemnisation des propriétaires.

Je suis déjà intervenu sur ce sujet lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2008, en regrettant le manque de transparence dans la manière dont sont conduites les opérations de rachat à l'amiable et l'absence de critères objectifs dans la valorisation des biens concernés.

Au Conseil Municipal du 22 mars 2007, donc avant mon arrivée, vous aviez présenté les conclusions de l'enquête d'alors en stipulant : « *Le commissaire-enquêteur a donc émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique relative à l'acquisition des biens nécessaires à l'aménagement du quartier des Champs-Philippe, avis assorti de trois recommandations.* »

Je vous rappelle deux de ces recommandations qui nous concernent aujourd'hui :

« 1) *La Ville et/ou la SEM 92 devra organiser dans les meilleurs délais des rencontres avec l'ensemble des personnes concernées par une éventuelle expropriation ;*

2) *Une attention toute particulière devra être portée à l'estimation du bien des propriétaires et à leur relogement, en faisant en sorte que leur demande soit, autant que faire se peut, prise en considération et satisfaite. Au besoin, et si l'opération ne se révèle pas prioritaire, elle pourra être repoussée dans le temps.* »

Aujourd'hui, de nombreux cas illustrent un comportement tout à fait contraire à cette philosophie et anormal vis-à-vis des particuliers qui se trouvent en face de la mairie. Je vais en détailler un qui a l'avantage d'avoir été jugé.

Il s'agit de M<sup>me</sup> Moll, qui est propriétaire d'un appartement de 2 pièces, de 26,5 mètres carrés, au 21, rue Pasteur, qu'elle avait acheté en vue de se constituer un petit capital pour la retraite. Elle l'avait mis en location mais, après le départ d'un locataire, il y a eu squat et elle a désiré vendre son appartement. Elle s'est donc adressée à la Mairie en 2006, qui lui a demandé de patienter jusqu'en 2007 n'ayant plus les crédits nécessaires cette année-là.

La Mairie a proposé 77 000 euros en valeur libre.

Sur la base de l'estimation d'un expert, M<sup>me</sup> Moll a adressé une déclaration d'intention d'aliéner, DIA, pour 96 000 euros. La Mairie a jugé cette estimation trop élevée. Elle a demandé le 20 février 2007 l'avis des Domaines : 105 000 euros en valeur libre. La Mairie a alors saisi le juge de l'expropriation le 22 mai 2007. Une deuxième expertise des Domaines a eu lieu en décembre 2007 : 108 000 euros en valeur libre.

Jugement du tribunal de grande instance de Nanterre le 12 mars 2008 : prix retenu, 108 000 euros plus 3 000 euros d'indemnité au titre de l'article 700.

La Mairie fait appel. La cour d'appel a confirmé le 9 décembre 2008 le prix retenu en première instance et a alourdi de 2 000 euros supplémentaires l'indemnité.

Le 29 janvier 2009, M. Hervo informe M<sup>me</sup> Moll que la Ville renonçait à l'achat de son appartement.



À ce jour, rien n'a bougé, à part les 5 000 euros d'indemnité qui, finalement, ont été réglés en septembre, après de nombreuses relances.

En gros, le refus de la Mairie signifie : « Vous serez exproprié, c'est sûr, mais vous n'avez pas à savoir quand. Cela peut durer, avec une prolongation de la DUP, sept ans, voire beaucoup plus, si une nouvelle prolongation s'avère nécessaire. »

M<sup>me</sup> Moll est dans l'impossibilité de vendre son bien. Qui en voudrait, sachant qu'il y aura la même situation de blocage par la Ville ? Mettre en location ce bien n'est pas conseillé non plus. La durée de location est inconnue et il y aurait automatiquement une décote de 20 %.

L'attitude de la Ville est, dans cette affaire, tout à fait révélatrice de pratiques menées ailleurs, en instaurant un rapport de forces tout à fait déplacé. M<sup>me</sup> Moll aurait accepté ce montant proposé par la Ville, à ce moment-là, nous aurions eu droit en Conseil Municipal, comme cela a été le cas avant mon arrivée, au commentaire sarcastique du Maire : « M<sup>me</sup> Moll est d'accord pour 77 000 euros, alors que les Domaines l'ont estimé à 108 000 euros. Vous voudriez que nous l'achetions plus cher ? »

Sur cette conclusion, la spoliation des expropriés est le problème majeur de l'expropriation. Indépendamment des répercussions personnelles et familiales tenant à la confiscation de la liberté individuelle d'établissement, la spoliation crée un préjudice patrimonial. La spoliation intervient en plusieurs étapes :

- Première étape, en restreignant, voire en supprimant sans indemnisation le droit d'extension ou de reconstruction d'un propriétaire.
- Deuxième étape, en contribuant à la dévalorisation du bien par la détérioration de l'environnement et la suppression du marché immobilier (terrains vagues, immeubles murés), la Ville s'arroge à la longue le monopole des achats et se substitue au marché qu'elle a étouffé.
- Troisième étape, en créant de nouvelles voies justifiant une ZAC avec déclaration d'utilité publique.
- La quatrième étape consiste à négocier soi-disant à l'amiable, en faisant passer les Domaines pour évaluation, sachant qu'il n'y a plus de marché, donc plus de prix.

Ceci est inacceptable pour tout citoyen démocrate soucieux de garantir l'intérêt individuel face à la puissance de la force publique qui, dans le cas qui nous occupe, est aveugle et persécutrice. Les choses doivent changer.

Je demande la constitution... Je redemande la constitution d'une commission de suivi pour établir des règles de bonnes pratiques en matière d'expropriation et garantir le respect.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Conway, vous ne connaissez rien à ce dossier !

Vous ne connaissez rien à ce dossier. Citer quelqu'un dans cette enceinte, avec un public, en mettant sur la table des détails, en donnant le nom d'une personne, vous ne reculez devant rien pour tenter d'accréditer l'idée que nous serions en train de spolier les gens !

Savez-vous à combien d'expropriations j'ai procédé depuis que je suis maire ? À combien ?

Zéro ! Je n'ai jamais exproprié quelqu'un.

Et je trouve incroyable de faire l'amalgame, en jouant sur la méconnaissance des gens de ces procédures compliquées, l'amalgame que vous faites en disant : « Le juge de l'expropriation a été saisi. »

Oui, voyez-vous, je n'y peux rien, vous non plus, quand on n'est pas d'accord sur un prix, même à l'amiable, cela s'appelle « le juge de l'expropriation », mais ce n'est pas de l'expropriation. Jamais, en tant que maire, alors que, depuis quatre ans maintenant, je pourrais le faire, jamais je n'ai procédé à une expropriation. Donc, ne venez pas nous dire que nous faisons de la spoliation !

Il y a des maires d'autres villes des Hauts-de-Seine qui n'hésitent pas à exproprier leurs habitants quand ils ont un projet. Je ne l'ai jamais fait !

Personnellement, je reçois dans mon bureau tous ceux qui le souhaitent, quand on est en négociation, pour tenter d'aboutir à une solution. Je l'ai encore fait pas plus tard qu'il y a 10 jours pour une personne qui a un pavillon aux Champs-Philippe.

Donc, parler de spoliation, parler de volonté de nuire aux habitants, citer un exemple en en faisant tout un plat alors qu'on ne connaît pas le dossier... je ne sais pas comment il faut qualifier cela !

**M. Hervo**

C'est inqualifiable !

**M. le Maire**

C'est inqualifiable !

**M. Hervo**

Tout simplement !

**M. le Maire**

Voilà, cela peut se dire comme cela !

Je préfère ne pas répondre parce que je n'ai pas l'habitude de mettre ici, au-devant de tout le monde, des éléments qui touchent à la vie quasiment intime des gens, ce qu'ils nous ont dit et ce qu'ils souhaitent dans une négociation. J'ai toujours fait comme cela.

La loi m'autorise à exproprier dans le cadre de cette ZAC depuis maintenant plusieurs années, je ne me suis jamais servi de cette arme. Jamais ! Pourquoi ? Parce que je n'en ai jamais eu besoin, parce que chaque fois on arrive à discuter avec les gens.

Après, faites-nous passer pour ce que vous souhaiteriez que nous soyons, mais il se trouve que nous ne le sommes pas, ce que vous souhaiteriez que nous soyons !

Quant à dire qu'il est scandaleux de demander aux Domaines une évaluation de prix, oui, voyez-vous, mais c'est l'habitude ! C'est même la règle, il faut demander aux Domaines quand on veut acheter un bien, quelle que soit la bonne volonté des deux parties.

Je préfère ne pas commenter ce type de prise de parole. Je trouve que c'est incroyable !

**M. Hervo**

C'est honteux. Honteux !

**M. le Maire**

On va passer au vote.

**M. Conway**

Je veux juste...

**M. le Maire**

Monsieur Conway, là, c'est bon, cela a dépassé les... ! C'est bon !

**M. Hervo**

La dose est atteinte, Monsieur Conway !

**M. le Maire**

Le problème, Monsieur Conway, c'est que vous entendez des choses qui sont parfois vraies, parfois fausses mais vous prenez tout au pied de la lettre et vous venez ici dire : « Voilà la vérité. » Vous ne vérifiez pas ce que vous dites.

**M. Conway**

Attendez !

*(M. Conway lève les documents qu'il a en main.)*

**M. le Maire**

Vous ne vérifiez pas ce que vous dites. Mais non ! Quand vous dites qu'il y a une expropriation, c'est faux ! Il n'y a pas d'expropriation, il n'y a jamais eu d'expropriation !

**M. Conway**

De quoi je parle ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, il n'y a jamais eu d'expropriation.

**M. Conway**

De quoi j'ai parlé ?

**M. le Maire**

Vous avez parlé de spoliation.

**M. Conway**

Oui...

**M. le Maire**

Vous vous rendez compte : spoliation ? Mais comment osez-vous dire une chose pareille ?

**M. Conway**

Monsieur Juvin... Monsieur le Maire, ...

**M. le Maire**

Monsieur Conway, c'est bon !

**M. Conway**

... quand vous avez un jugement qui donne... après l'avis des Domaines, qui donne...

**M. le Maire**

C'est fou !

**M. Conway**

C'est public !

**M. le Maire**

C'est fou !

**M. Conway**

... qui donne que, outre ces termes de comparaison...

**M. le Maire**

Écoutez !

**M. Conway**

... le Commissaire du Gouvernement fait état des ventes ...

**M. le Maire**

On arrête ! Vos leçons de morale, c'est bon !

**M. Conway**

Oui, oui, c'est cela ! On appelle cela leçon de morale quand cela ne nous arrange pas !

... entre particuliers, 21 décembre : 3 900 du mètre carré, 4 468 euros du mètre carré, etc.

Que vous avez donc un jugement qui est confirmé en appel, puisque vous avez fait appel puisque vous n'étiez pas d'accord. Il y a l'autorité, après, de la chose jugée qui confirme le prix et vous n'appelleriez pas de la spoliation que de continuer à proposer un prix inférieur en disant : « non, moi, je ne suis pas intéressé pour l'acheter, on verra cela quand vous voulez » ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, quand on est conseiller municipal, on n'est pas journaliste d'investigation dans un journal à scandale, donc on vérifie ce que l'on dit. On vérifie ce que l'on dit !

**M. Conway**

Débat !

*(M. Conway montre ses documents.)*

**M. le Maire**

Il n'y a pas eu, il n'y a jamais eu de spoliation, de personne. Il n'y a jamais eu d'expropriation. D'ailleurs, je vais vous le dire : certains me l'ont même reproché en me disant : « Vous auriez exproprié il y a quelques années, on serait allé plus vite aux Champs-Phillippe ! » Vous le savez bien, tout le monde l'a entendu, ce discours. Et, en plus, c'est vrai. Eh bien, je suis fier de vous dire que je ne l'ai pas fait et que je suis content de ne pas l'avoir fait.

Alors, c'est vrai que la ZAC est allée moins vite. Mais, en même temps, nous n'avons mis personne dehors.

Allez voir des villes voisines, Monsieur Conway, dont vous nous...

**M. Hervo**

De toutes tendances.

**M. le Maire**

De toutes tendances, dont vous nous louiez le type d'urbanisme et vous verriez que ce n'est pas tout à fait la même technique qui est employée dans les villes voisines. Ah, c'est vrai ! Dans certaines villes, on bâtit un quartier en 10 ans, à toute vitesse, 10, 20 000, 30 000 habitants en plus. Les méthodes sont différentes. On n'appelle pas cela de la spoliation, on appelle cela du volontarisme politique.

Vous voyez, moi, cela ne se fait pas aux dépens des gens. Je n'ai jamais exproprié quelqu'un. Je souhaite ne pas le faire.

Je souhaite ne pas le faire et je souhaite continuer à ne pas le faire !

On va passer au vote. Qui est contre ?

**M. Conway**

En tout cas, je pense que c'est clair pour tout le monde.

**M. le Maire**

Qui est contre ? 4, 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**29 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH,.

**5 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD, M. CONWAY  
Mme Vingering ne prend pas part au vote.

#### 4.5 - Acquisition et rétrocession du terrain d'assiette du collège les Champs-Philippe cadastré section A n° 42.

**M. le Maire**

Mes chers collègues, l'idée générale est la suivante : c'est que la Ville de La Garenne-Colombes veut rétrocéder gratuitement le terrain, l'emprise du collège au Conseil général et la SEM ne peut pas le faire. Comme la SEM ne peut pas le faire, c'est la Ville qui

va le faire. Et, pour que la Ville le fasse, nous allons acheter à la SEM 92 le terrain d'assiette du collège pour le donner... pour le vendre à 1 euro, pardon, au Conseil général.

Vous allez nous dire : « Cela va nous coûter de l'argent ». C'est vrai ! Mais, pour que cela ne nous coûte pas d'argent, nous avons passé un accord avec la SEM qui fait que la somme que nous dépenserons pour acquérir la parcelle de terrain sur laquelle est bâti le collège vient en déduction de notre participation future à la ZAC des Champs-Philippe. Donc, en fait, c'est un terrain que nous ne payons pas et cela ne change rien à l'équilibre financier, mais simplement, cela nous permet juridiquement de vendre à 1 euro le terrain au Conseil général, comme cela se fait habituellement.

Pas de remarques particulières ?

Oui, Monsieur Conway ?

On n'a exproprié personne, Monsieur Conway. Allez-y !

**M. Conway**

Vous voyez, cela, c'est une remarque très constructive. Je vois que vous avez tout compris ce soir, Monsieur Juvin !

**M. le Maire**

Très bien.

**M. Conway**

Ma question portait sur le fait que...

**M. le Maire**

C'est sûr que j'ai compris beaucoup de choses ce soir !

**M. Conway**

... le service des Domaines avait évalué ce terrain à 8 millions et vous avez décidé de passer outre et de le maintenir à une évaluation plus faible, de 6 millions et quelques.

Donc, j'ai bien compris que, comptablement, cela ne changeait rien, puisque...

Donc, quelle est la raison ? En dehors du fait d'abaisser artificiellement le prix du mètre carré dans le secteur, est-ce qu'il y a une autre raison qui explique que l'on ne retient pas le montant de l'évaluation des Domaines ?

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Conway, la raison, elle est dans le septième paragraphe de la délibération que vous lirez la prochaine fois, en préparant votre Conseil Municipal !

**M. Conway**

Non, Monsieur Juvin...

**M. le Maire**

Septième paragraphe.

Monsieur Macé ?

**M. Conway**

Non, Monsieur Juvin !

**M. le Maire**

C'est marqué : septième paragraphe.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, je l'ai bien lu.

**M. le Maire**

Vous pouvez le lire ?

**M. Conway**

« [...] correspond au prorata du coût d'acquisition [...] », OK, mais cela ne me dit pas pourquoi vous choisissez cette méthode-là.

Alors, ne faites pas passer, par les gens autour de la salle, comme quoi on ne travaille pas nos dossiers ! Arrêtez ce petit jeu ! Ce soir, franchement, cela devient insupportable !

Je vous pose une question, ...

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous ne lisez pas votre dossier, ...

**M. Conway**

... vous y répondez !

**M. le Maire**

... vous ne le connaissez pas. C'est marqué, septième paragraphe.

**M. Conway**

Et alors, le septième paragraphe ?

**M. le Maire**

Lisez !

**M. Conway**

Il ne dit rien de plus.

**M. le Maire**

Si. Allez, lisez-le !

**M. Conway**

« Il a été convenu entre les parties de passer outre l'avis du service des Domaines et que le prix de cession devait, en réalité, correspondre au prorata du coût d'acquisition réel de l'emprise foncière totale ... »

**M. le Maire**

Cela y est ! Voilà ! Vous venez de répondre.

**M. Conway**

Non, vous répondez sur le mode de calcul...

**M. le Maire**

Mais vous venez de répondre !

**M. Hervo**

Vous avez la réponse.

**M. Conway**

... et je vous dis : pourquoi vous passez outre l'avis des Domaines ?

**M. le Maire**

Vous venez de lire la phrase suivante : « Le prix de cession devait, en réalité, correspondre au prorata du coût d'acquisition réel de l'emprise foncière... » Voilà la réponse, vous venez de la lire.

**M. Conway**

C'est votre appréciation.

**M. le Maire**

Mais non, c'est la réponse, elle est marquée.

**M. Conway**

Ce n'est pas une réponse.

**M. le Maire**

Ce n'est pas une réponse ?

Je ne sais pas ! C'est la réponse.

**M. Hervo**

Vraiment, vous ne comprenez rien du tout !

**M. le Maire**

Très bien !

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Ce que je voudrais savoir, Monsieur le Maire, c'est : si je comprends bien, le Département, quand il fait une opération de collège, demande à la commune de lui apporter le foncier. Est-ce que c'est bien la règle générale qui est appliquée sur l'ensemble des villes du 92 ? On est bien d'accord ? C'est cette règle-là ?

**M. le Maire**

À ma connaissance, oui. En tout cas, c'est le cas ici.

**M. Macé**

D'accord. Donc, quand la Région demande que la commune apporte un terrain pour un lycée, c'est donc aussi normal ?

(Rire de M. le Maire.)

**M. le Maire**

Je vous adore, Monsieur Macé !

Sauf que vous avez compris que, dans cette affaire, l'affaire est évidemment plus compliquée.

C'est que ce terrain, la Ville l'apporte pour rien. C'est cela, l'opération. C'est que nous n'avons pas payé le terrain, puisque le « terrain », entre guillemets, a été payé par une valorisation du terrain situé rue Pierre Sémard, qui permet de construire des logements de La Sablière. C'est la construction des logements Sablière, qui sont en cours, et du premier immeuble Nexity, avec la crèche en rez-de-chaussée, qui paie le collège. Puisque ces terrains ne valaient rien, puisqu'ils n'étaient pas constructibles – c'était l'emprise de l'ancienne piscine –, nous les avons valorisés, cela a dégagé une richesse et c'est cette richesse qui permet à la SNCF de nous vendre, pour un prix qui en réalité conduit à zéro *in fine*, comme vous l'avez bien remarqué, le terrain de l'emprise du collège.

Donc, c'est vrai que nous apportons un terrain au Conseil général pour rien, mais nous n'avons, nous non plus, plus rien, grâce à l'opération Sépard.

Allez-y ?

**M. Macé**

J'ose croire que, de toute façon, comme nous étions tous d'accord pour que le collège soit réalisé, qu'un deuxième collège soit réalisé, que, de toute façon, même si nous n'avions pas eu l'opportunité que vous êtes en train de nous dire sur ce montage financier, de toute façon, la Ville aurait fait l'effort financier d'apporter un terrain. Donc, de toute façon, c'était bien dans ce cadre-là que cela se passe.

**M. le Maire**

Je ne suis pas sûr.

**M. Macé**

Après, que ce montage ait pu se faire grâce à la ZAC, pourquoi pas, ce que vous êtes en train de nous dire. On regardera en final ce qu'il se passe, nous verrons bien, mais, pour l'instant, c'est le montage que vous êtes en train de nous présenter. Ce que je constate ce soir, c'est que vous êtes donc d'accord, de toute façon, sur le principe que la Ville apporte un terrain au Conseil général pour édifier un collège.

Donc acte et c'est une très bonne chose.

Nous voterons pour la délibération, il n'y a pas de souci avec cela.

**M. le Maire**

À votre question... il est intéressant de penser – mais cela a quatre ou cinq ans, au fond, cela n'a pas de conséquences : est-ce que, finalement, si nous n'avions pas eu cette opération ZAC, nous aurions apporté le terrain au Conseil général, c'est-à-dire nous aurions... cela nous aurait coûté 6 millions, grosso modo.

Très franchement, je ne sais pas si nous serions parvenus, je ne sais pas. Donc, à votre question : l'aurions-nous fait ? Peut-être pas ou peut-être. En tout cas, c'est évidemment plus facile de donner un terrain qu'on n'a pas payé qu'un terrain qu'on a payé 6 millions, je suis d'accord avec vous. Là-dessus, on se rejoint.

Passons au vote. Qui est contre ?

**M. Hervo**

Je voudrais ajouter, Monsieur Macé, que ce n'est pas grâce au vote de votre équipe que cette opération s'est montée et que le terrain a pu être ...

**M. le Maire**

Ne lui dis pas cela, il est sympathique, il dit que c'est bien et tu... !

*(Rires.)*

**M. Hervo**

Cela n'enlève rien à la sympathie que j'ai pour M. Macé.

**M. le Maire**

Ne l'écoutez pas, Monsieur Macé ! Ne répondez pas !

*(Rires.)*

**M. Hervo**

Mais ce n'est pas grâce à vous que ce montage a pu être fait et que les Garennois... *(inaudible)* ...

**M. le Maire**

Jean-Pierre a raison !

**M. Hervo**

... de ne pas payer le terrain.

**M. Macé**

Si vous voulez, Monsieur Hervo, on peut redémarrer le débat, ...

**M. le Maire**

Le débat sur la ZAC ? Non, c'est bon !

**M. Macé**

... mais on risque d'y passer toute la nuit ! C'est un choix.

**M. le Maire**

La nuit, c'est une vision faible des choses !

Nous passons au vote, c'est simplement une écriture. Vous avez bien compris que c'est plus de l'écriture et du travail donné au notaire.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**35 voix pour :            unanimité**

Je note que c'est le premier vote positif sur la ZAC, Monsieur Macé.

J'y vois...

Ce n'est pas le premier ?

**M. Macé**

C'est le deuxième.

**M. le Maire**

Pardon, excusez-moi !

**M. Macé**

On a aussi voté pour les logements sociaux.

**M. le Maire**

Vous vous emballez, attention ! Donc, deux votes positifs en quatre ans, quand même, sur la ZAC !

**M. Macé**

Donc, vous voyez que ...

**M. le Maire**

Vous pouvez avancer !

**M. Macé**

... sur certains tracts, quand on indique que l'opposition a toujours voté contre toutes les opérations des Champs-Philippe, ce n'est pas totalement vrai.

**M. le Maire**

C'est exact, j'avais oublié les deux votes en quatre ans.

*(Rires.)*

**M. Macé**

Donc, il faudra rectifier cette information : vérité de la vérité !

*(Rires.)*

#### *Voirie, Espaces verts*

#### **4.6 - Avis sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Conseil général des Hauts-de-Seine.**

**M. le Maire**

Écoutez, mes chers amis, vous savez que le Conseil général a approuvé l'élaboration d'un plan des itinéraires de promenade et de randonnée. Donc, il nous faut adopter... enfin, donner notre avis, que je vous propose d'être positif, sur deux itinéraires à La Garenne-Colombes. En fait, cela signifie simplement que l'on autorise les gens à marcher dans les rues de La Garenne-Colombes. Jusqu'ici, je pense que cela n'a pas d'implication majeure, mais il faut que nous le fassions. Ne me demandez pas pourquoi !

J'attire quand même l'attention du Conseil Municipal, et du Conseil général bien sûr : la délibération, il faut que nous la modifions, Monsieur le Directeur général adjoint, parce que la Marie-Juliette est une rue privée. Moi, je veux bien qu'on donne notre avis positif sur l'utilisation d'une rue privée par autrui, mais c'est un peu comme si j'autorisais les piétons à passer dans le hall d'entrée de M. Butet, par exemple. Donc, je pense que M. Butet voudrait que je lui demande son avis.

Je vous propose qu'on mette une phrase.

**M. Sire**

C'est l'avis sur le tracé.

**M. le Maire**

Oui, l'avis sur le tracé, j'entends bien, mais je souhaite quand même, à titre de courtoisie à l'égard des propriétaires de Marie-Juliette, qu'on dise que, pour nous, c'est suspendu à l'accord de Marie-Juliette.

D'accord ? Personne n'est contre demander l'avis de Marie-Juliette ?

On passe au vote ?

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je vais poser une question vraiment naïve : quel est le but de ce PDIPR ? C'est-à-dire est-ce que c'est dans le but à terme de faire un effort particulier pour rendre cela « pédestre » ?

**M. le Maire**

C'est-à-dire ? « Pour le rendre pédestre », qu'est-ce que cela signifie ?

**M. Conway**

C'est un anglicisme : *pedestrian*. Est-ce que cela suggère des investissements particuliers derrière ? Parce qu'il y a des circuits qui sont tout à fait curieux.

**M. le Maire**

Je suis d'accord. Cela permet de visiter La Garenne-Colombes.

**M. Conway**

On vous a consulté sur ces parcours ?

**M. le Maire**

Oui, là, avec vous. C'est curieux.

**M. Macé**

Vous l'avez voté au Conseil général, Monsieur Juvin ?

**M. le Maire**

Oui, comme vous allez le voter aujourd'hui.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie d'avoir voté ce grand projet du Conseil général des Hauts-de-Seine.

**34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL., M. FOULIARD.

**1 abstention** M. CONWAY.

Une abstention ? Vous avez raison !

#### **Bâtiments**

#### **4.7 - Autorisation de dépôt d'une demande de travaux pour la construction d'un local surpresseur au Domaine Foucher de Careil, à Houlgate, section A/AB.**

**M. le Maire**

Mes chers amis, ceux qui sont allés à Houlgate, qui veulent prendre une douche, savent que c'est une épreuve en soi, puisqu'il y a un filet d'eau sur la douche. Comme il est nécessaire de développer les mesures d'hygiène, on nous le dit tous les jours – le ministre de la Santé nous le répète –, je vous propose de construire un local surpresseur pour qu'il y ait un peu de pression d'eau à Houlgate.

Avez-vous des remarques particulières ?

Oui ?

**M. Conway**

Il n'y a pas de chiffres.

**M. le Maire**

Parce que ce n'est pas le sujet.

*(Rire de M. Macé.)*

**M. Conway**

Quel est le montant ? Parce que dans le dossier il n'y a rien, il n'y a pas de devis.

**M. le Maire**

Cela tombe bien, ce n'est pas un document financier, c'est un document d'urbanisme.

**M. Hervo**

Cela apparaîtra dans le budget.

**M. le Maire**

On peut aller au vote là-dessus ? Tout le monde est d'accord pour qu'il y ait de l'eau à Houlgate ?

Il y a la mer, me direz-vous, mais enfin, c'est loin !

On va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour eux.

**35 voix pour :** *unanimité*



**V - Divers**

**5.1 - Décisions**

**M. le Maire**

N° 2009/186 : Tarification de l'échange linguistique avec Clarksville pour l'année 2009/2010.

N° 2009/187 : Tarification pour l'organisation d'un séjour sportif au Domaine Foucher de Careil à Houlgate durant les congés scolaires de la Toussaint 2009 pour la section VTT de l'association Olympic Garennois.

N° 2009/188 : Tarification pour l'organisation d'un séjour sportif au Domaine Foucher de Careil à Houlgate durant les congés scolaires de la Toussaint 2009 pour l'association Olympic Garennois Natation.

N° 2009/189 : Convention avec l'hôtel "l'Ours Blanc" pour l'organisation d'un séjour de ski à Châtel (74).

N° 2009/190 : Marché à procédure adaptée relatif au réaménagement extérieur de l'entrée de l'Hôtel de Ville - lot 2 - étanchéité platelage.

N° 2009/191 : Marché de maintenance de deux systèmes de climatisation situés à l'Hôtel de Ville et d'un système de chauffage par Air Pulse situé à la crèche Sartoris.

**M. le Maire**

Questions particulières ? Pas de question ?

M. Macé chausse ses lunettes !

Non ? Très bien.

**5.2 - Questions orales**

**M. le Maire**

Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Comme tout le monde le sait, le permis de construire de la Médiation, située rue de Châteaudun, est annulé par le tribunal administratif de Versailles. Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal le planning prévisionnel de cette opération : dépôt du permis de construire, date de démarrage des travaux, délai d'exécution du chantier, date d'ouverture de l'équipement.

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Mon cher collègue, effectivement, d'abord, je dois vous rappeler que la tenue des délais dépend largement de l'acharnement de certains détracteurs qui, avouons-le, prennent, pour certains, pas tous, mais pour certains, un plaisir à priver un peu plus longtemps les Garennois d'un équipement pour lequel ils ont très majoritairement voté. Je ne peux pas vous donner de date puisque, évidemment, la seule date que je connaisse, c'est la date de dépôt du permis de construire. Quant à la délivrance, eh bien, c'est cette date qui fera courir les délais dont vous avez parlé.

Question suivante ?

**M. Macé**

Nous vous avons interrogé sur la situation du bâtiment situé 28, rue Sartoris, dont la construction a été interrompue suite à la demande de la Mairie. Je vous demande de faire un point d'étape sur ce dossier, en sachant que des camions livrent du matériel et des éclairages intérieurs ont été aperçus par des riverains.

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Écoutez, au 28, rue Sartoris, les propriétaires refont leur mur de clôture et ils ont obtenu une autorisation préalable pour la réalisation de ces travaux. Je n'ai pas de remarque particulière ; je crois que ces travaux n'ont pas posé de problème particulier.

**M. Macé**

Dernière question, je vous avais posé une question orale, lors du Conseil Municipal du 2 novembre dernier, sur la décision du tribunal de grande instance de Paris sur le blog consacré au Mastaba. La ville a été condamnée à payer à la société Courier International la somme de 1 500 euros ainsi qu'aux dépens.

Je souhaite que vous indiquiez aux membres du Conseil les sommes payées par la Ville à l'avocat désigné par vos soins, Maître François-Charles Bernard, et les frais payés à l'huissier de justice.

Je vous demande de préciser si toutes les factures d'honoraires pour les frais occasionnés par cette affaire et engagés par la commune sont à ce jour payées par la Ville de La Garenne-Colombes.

Je fais juste une petite parenthèse pour vous expliquer que j'ai posé cette question, puisqu'au dernier Conseil Municipal, vous ne m'avez répondu que par rapport à ce que Courrier International pourrait vous demander. Ce que je vous demandais, c'étaient les frais déjà occasionnés par la Ville.

**M. le Maire**

Donc, 6 367 euros (honoraires, frais d'huissier, constat) et 612 euros en instance. Et rien d'autre, à ma connaissance.

Y a-t-il une quatrième question ?

**M. Macé**

Non, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Mes chers collègues, merci infiniment de votre passion dans ce débat et je vous souhaite à tous une bonne fin de soirée et un bon début de nuit.

*La séance est levée à 23 heures 41.*